

**Enquête publique du Parc du volcan
du 26 juin au 25 juillet 2023
prolongée pour une durée de 15 jours jusqu'au 9 août 2023**

OBSERVATIONS ANONYMISÉES DU PUBLIC
RELEVÉES SUR LA BOITE MAIL DÉDIÉE

OBS 166 :

A l'heure du réchauffement climatique, à l'heure où l'on voit des dérèglements de plus en plus puissants sévir sur toute la planète, à l'heure où chaque citoyen peut se demander ce qu'il a fait pour éviter ça, je viens aujourd'hui apporter toute ma **désapprobation** au projet Parc du Volcan.

La Réunion est une île, et par conséquent elle n'est pas extensible ! Son territoire est de plus en plus envahi par le béton: attendons de voir les prochaines conséquences des futurs cyclones ou fortes tempêtes comme Fakir dont on panse encore les dégâts aujourd'hui au Tampon (routes complètement emportées, destructions de nombreux radiers etc..) et nous verrons.

Par ailleurs, la Ville du Tampon est l'objet d'une campagne de constructions à tout va, les immeubles poussent comme des champignons parfois au ras de la route sans possibilité de trottoirs: l'encombrement par les voitures n'a pas fini d'asphyxier la ville et ses écarts sans compter les eaux de ruissellement qui, quand elles seront abondantes chercheront leur chemin entre les allées bétonnées. Nous pouvons encore garder le "poumon" de Bourg Murat au vert, avec sa végétation qui retient l'eau ! Plantons plutôt des arbres ! Ils nous protégeront de la chaleur, de la pluie. Ils nous donneront des fruits et accueilleront des espèces en danger dans leurs branches.

La zone défrichée pour ce projet sera encore une saignée de plus dans l'espace naturel (faune flore biodiversité) que nous avons tant besoin de protéger.

La question qui se pose est aussi : à qui profitera ce projet né dans l'esprit d'un maire séduit par le Puy du Fou ?! N'est ce pas juste l'envie de laisser une trace de son œuvre municipale ? Créer quelques emplois au détriment des générations futures ? Il y a plus urgent et plus utile à faire !

OBS 167:

Bonjour,

Je vous contacte concernant le projet du parc d'attractions.

En tant que réunionnaise et soucieuse de l'écologie et de notre environnement, ce projet va à l'encontre de la préservation et la protection de nos sites naturels réunionnais.

Ce projet est un parc d'attractions pour les enfants mais que va t'il rester à nos enfants et générations futures si vous détruisez tout notre patrimoine?

Cordialement

OBS 168:

Bonjour je vous joins une fiche concernant des questions liées au financement FEDER du parc du volcan

EXTRAIT DOCUMENT REGION FOND FEDER 2021 2027 PAGE 141 142 : au regard de ces objectifs comment l'Europe et la région pourraient financer notre projet de parc actuel qui ne correspond à aucun de ces objectifs ? la mairie a-t-elle fait une demande ? Pourquoi n'est-elle pas dans le dossier ?

2.1.1.1. Objectif spécifique: RSO4.6. **Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale (FEDER) 2.1.1.1.1.**

Interventions des Fonds Référence: article 22, paragraphe 3, points d) i), iii), iv), v), vi) et vii), du RDC
Types de mesures correspondants — article 22, paragraphe 3, point d) i), du RDC et article 6 du règlement FSE+: A. Eléments de contexte La Réunion bénéficie d'atouts majeurs (activité volcanique, culture plurielle unique et patrimoine naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, valorisation du territoire par la diaspora, ...) qui lui offrent un important potentiel en matière de développement touristique. Au titre de la dernière année avant le COVID, le territoire a accueilli plus de 600 000 visiteurs extérieurs en 2019, dont une très large majorité de touristes de loisirs (81,5%). Si près de 99% des voyageurs se disent satisfaits de leur séjour et que la durée moyenne des séjours demeure stable et longue (environ 17 jours), le territoire présente encore des marges de progression, tant sur la quantité et la qualité de l'offre d'hébergement que sur la promotion de la destination Réunion, d'autant que le ratio touriste/population est parmi les plus faibles des destinations touristiques européennes (ratio de 0,7). **La valorisation du patrimoine culturel insulaire constitue également un défi majeur.** Elle figure à cet égard parmi les objectifs identifiés par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique. **Il s'agit en effet de promouvoir un tourisme qui permette les échanges, la valorisation du patrimoine culturel et naturel, et l'art de vivre réunionnais. Il s'agira également de repenser la place du tourisme sous l'angle de la diversification dans le cadre d'une démarche éco-responsable.** En outre, l'écotourisme figure parmi les domaines de spécialisation au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) du territoire et constitue à cet égard un domaine d'action prioritaire ayant vocation à faire l'objet d'un processus de « découverte entrepreneuriale ». Le secteur du tourisme a été particulièrement impacté par la crise sanitaire du COVID. La suspension puis la limitation du trafic aérien pendant la période de confinement a eu un impact direct sur la fréquentation touristique et les entreprises du secteur ont été sinistrées. Les mesures de réparation ont été mises en œuvre au niveau national, via le programme opérationnel 2014-2020 au titre des mesures CRII+ et par REACT UE. Il convient de préparer le secteur à une reprise à moyen et long termes en accentuant la différenciation de la destination en ciblant des marchés de niche dans une logique de différenciation.

Au regard de ces constats et au titre de l'objectif spécifique « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale », le programme cible les objectifs suivants :

- Soutenir les aménagements touristiques et culturels respectueux de la préservation de l'environnement
- Valoriser le patrimoine culturel, naturel de l'île et l'« art de vivre réunionnais » ;
- Préparer le secteur à une reprise à long et moyen terme en accentuant la différenciation de la destination Réunion. Au regard de ces objectifs, le programme soutiendra les types d'action suivants :
 - L'aménagement et l'équipement de sites touristiques publics sous forme d'appels à projets. **Il s'agit de révéler la richesse du patrimoine naturel, paysager et culturel de l'île et de répondre aux besoins des visiteurs en déployant des équipements susceptibles de valoriser les sites touristiques du territoire ou de faciliter leur accès sans les altérer avec la mise en place d'éco-conditionnalités.**
 - Il s'agit également d'aménager les « portes de Parc » au niveau des centres de bourg.
 - La mise en tourisme du patrimoine culturel : il s'agit de maintenir, restaurer ou valoriser la richesse patrimoniale de l'île (réalisation et réhabilitation d'équipements à visées muséographique, scientifique, éducative et culturelle, valorisation du patrimoine bâti ou non bâti, ...) afin de renforcer son attractivité touristique. Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe consistant à ne pas causer de préjudice important, dit DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature.

OBS 169:

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle XX, mais je suis plus connue sous le nom de XX, j'ai un compte instagram sur le thème de l'Histoire de la Réunion, et moi et mes abonnés n'avons absolument aucune envie de voir un parc d'attractions s'ouvrir à la Réunion.

Je me permets de vous écrire, car je trouve que notre île détient l'une des plus belle ressource naturelle que la Terre. Dans un monde où la nature disparaît, où le réchauffement climatique est de plus en plus présent, nous devons nous montrer responsable et refuser ce projet de parc d'attractions. Les réunionnais sont pour la plupart sous le seuil de pauvreté. Ce que vous faites, c'est honteux, il y a des choses plus importantes à faire à la Réunion pour les réunionnais.

OBS 170:

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir enregistrer cette contribution au nom d'Europe Ecologie Les Verts.

Avec nos meilleures salutations.



Enquête publique sur le projet de Parc de loisirs à Bourg Murat

L'argumentaire extrait du dossier initial d'enquête introduit en ces termes le projet :
« *Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat. Ainsi le Parc du Volcan a été pensé comme un équipement destiné à dynamiser l'activité culturelle et de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, ainsi que l'économie de la commune.* » Qu'en est-il exactement : comment a-t-il évolué en quelques années, vers quelles perspectives ouvre-t-il dans sa configuration actuelle, quelles sont les principales objections exprimées par ses opposants ?

Avec EELVR, nous vous proposons dans un premier temps une lecture commentée des différentes contributions (SREPEN, ARS, CDPENAF, Domoun La Plaine, Reporterre, MRAe), puis de manière complémentaire nous évoquerons la position d'EELVR, avec un éclairage anthropologique et historique, sur les Hauts dans l'univers créole réunionnais, les spécificités de notre éco-système et les représentations sur la place de la montagne dans notre environnement actuel.

1. Lecture commentée de diverses contributions

✓ Sur le volet environnemental, la SREPEN se demande comment limiter l'impact carbone sachant que l'imperméabilisation des sols va concerner 3900m² à Bourg Murat, qu'il faudra 20000 m³ d'eau pour l'arrosage (chantier et entretien) et qu'il s'agit « *d'une activité non vitale pour la population à comparer à une usine de potabilisation* » ? Les écologistes que nous sommes rappellent que la loi Zéro Artificialisation Nette en préparation prévoit 50% de réduction de l'artificialisation des sols d'ici à 2030, 100% d'ici à 2050. D'autre part, les montagnes (qui occupent une majeure partie de notre territoire) se réchauffent deux fois plus vite que les zones littorales et, dans notre île, les conséquences du dérèglement climatique sont déjà bien visibles : effondrements, sécheresses, incendies, crues, etc.
Plus globalement, nous réaffirmons que cette question des risques se pose à l'échelle

mondiale et que nous n'avons d'autre alternative que de réduire le réchauffement de base en limitant les émissions excessives de gaz à effet de serre et d'évoluer vers une planète neutre en carbone. Parce que les populations doivent s'adapter à un climat qui se réchauffe et à des événements extrêmes plus probables, il nous revient de développer à l'échelle de chaque territoire des stratégies pour atténuer les impacts.

Dans son rapport, la SREPEN dénonce également « *une absence de vision globale et d'intégration des tyroliennes qui reste toujours envisagée alors que sa programmation n'est pas précisée et que les emprises de dépose seront bien réalisées dans le cadre du projet.* » Pour preuve, le tracé des tyroliennes est bien présent sur le plan de masse général, malgré l'avis défavorable de la CDPENAF au motif que « *l'absence de cohérence entre l'étude d'impact, les plans de masse fournis et l'articulation avec le futur parc du Volcan ne permet pas de confirmer la bonne intégration paysagère du projet, malgré les bonnes intentions décrites dans l'étude d'impact* ». Au sujet de ces 10 tyroliennes 'récréatives' situées à l'intérieur du parc du volcan, l'ARS observe que « *les effets cumulés sur l'environnement et la santé sont à prendre en compte* ».

Face à de telles évidences qui s'imposent à tous, la SREPEN suggère « *à la Commune de bâtir une société beaucoup plus sobre en économisant l'argent public pour des investissements bas-carbone* », d'opter pour la réalisation d' « *un parc de randonnée mettant en valeur les espèces endémiques du site avec un parcours pédagogique* », également « *de restituer à l'agriculture les espaces déjà défrichés pour permettre à des jeunes agriculteurs, à la recherche de foncier pour se lancer en agriculture biologique, de disposer d'une petite parcelle pour contribuer à notre souveraineté alimentaire.* »

✓ Par ailleurs, l'ARS alerte quant à elle sur les risques sanitaires pour les riverains des habitations environnantes, lors de la phase de travaux et lors de la phase d'exploitation : bruits (« *l'impact sonore du projet risque de le rendre non conforme à la réglementation notamment des bruits de voisinage* »), qualité de l'air et poussières, pollution, sentiment d'intrusion dans un cadre habituellement calme, risques de dépôts sauvages, trafic routier (hausse prévisible de la circulation allant de 35 % à 74% sur le chemin du Champ de Foire), animaux errants (rats notamment), etc.

A cela vont inévitablement s'ajouter, de notre point de vue en tant qu'écologistes, les effets de la fatigue de la route et des embouteillages (combien d'heures pour venir du Nord ?), les difficultés de stationnement (730 places prévues pour une moyenne d'environ 960 visiteurs/jour), les aléas climatiques (évolution du temps et de la température dans les Hauts en l'espace d'une journée, car la montagne est un territoire fragile soumis à de fortes variations).

✓ Dans sa contribution, **Domoun La Plaine** dénonce de son côté un projet qui induira une « *modification significative du caractère rural de cette partie de la Commune du Tampon* ». De leur point de vue, en fait ce parc d'attractions « *a toutes les apparences d'un puissant générateur de déficits publics* » et il n'est absolument pas « *indispensable, en ces temps de sobriété.* »

Sur les impacts environnementaux, Domoun La Plaine rappelle les atouts de cette région de la Plaine des Cafres et de Bourg Murat, en particulier ses paysages, sa tradition pastorale, ses espaces naturels, son climat vivifiant, le calme et l'air pur. En somme, « *tout ce que ce projet inutile, écocide et budgétivore veut ruiner* » en le convertissant en 'un haut lieu du divertissement sur l'île' (pour reprendre les termes du Maître d'Ouvrage), « *surtout par le saccage des milieux et la défiguration des paysages uniques.* » Saccage, car « *la zone concernée par le projet est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)* » et, plus grave, les études menées pour définir l'état et l'importance de la faune et de la flore de

cette zone ne sont pas pris en compte alors que « *l'impact pourtant est concret sur les espèces présentes dans cette zone* ». La préservation de ces espèces protégées étant essentielle, « *ce projet va à l'encontre de la stratégie nationale Biodiversité 2030 mise en place par le Ministère de la Transition écologique* » qui parle de 'structurer une organisation efficace pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité' et de 'protéger la nature et inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes'.

Concernant la stratégie politique utilisée par la Commune du Tampon, Domoun La Plaine fustige l'argument de 'création d'emplois' qualifié de poncif et qui de leur avis « *ne trompe que ceux qui ont envie d'y croire* » car « *ce projet a toutes les caractéristiques d'un projet voué à la catastrophe économique et financière après avoir été une catastrophe écologique et sociale.* » Ce à quoi, Monique Bénard, élue d'opposition à la mairie, réplique dans un article de **REPORTERRE** en pointant « *des emplois précaires et à court terme !* »

✓ Dans son avis, la **MRAe** est claire et affirmative : sur le plan environnemental, « *le projet engendre une imperméabilisation en raison de l'aménagement des cheminements, des zones de pique-nique, de restauration et des différents spots d'activités de loisirs.* » Et, pour réduire les incidences sur le milieu naturel, garantir la séquence 'éviter, réduire, compenser' (ERC) issue de la loi de 2016 et éviter tout impact irréversible notamment sur le milieu naturel patrimonial et protégé, « *l'Ae demande au porteur de projet de préciser et renforcer la coordination environnementale prévue avec des spécialistes en biodiversité (MAI, approche plus transversale et suivi élargi, fréquence régulière, durée des interventions, contrôle, mesures correctives...) et d'en estimer le coût global.* »

Sur le caractère 'festif' du projet (comme le souhaite le Maître d'Ouvrage), la **MRAe** alerte sur le « *caractère fortement aléatoire et imprévisible des événements et des niveaux d'émissions sonores* » et recommande un suivi de l'impact acoustique.

2. Position d'Europe Ecologie Les Verts Réunion

✓ Si dans le dossier initial d'Autorisation Environnementale il est bien précisé que « *le Parc du Volcan a été pensé comme un équipement destiné à dynamiser l'activité culturelle et de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, ainsi que l'économie de la commune* », il n'en demeure pas moins au final que ce projet, situé à proximité du Parc national et du bien inscrit au Patrimoine de l'Humanité, apparaît pour **EELVR** :

- Comme un projet incompatible avec la préservation des milieux de vie environnants et de défiguration de paysages uniques ;
- Comme un projet de marchandisation des espaces naturels par leur artificialisation hors contexte de la transition écologique, non respectueux de la santé, voire totalement inutile.

De plus, dans une visée globale et systémique, il va à l'opposé des impératifs de justice sociale, de solidarité et sobriété que prône le rapport du GIEC adopté à l'unanimité face à la crise climatique, dont les conséquences sont -on le sait maintenant- inévitables et irréversibles.

Il convient de rappeler que, la raison l'ayant emporté face aux évidences, le projet de départ a déjà été redimensionné comme l'atteste cet extrait de l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion : « *Initialement prévu sur une emprise de 55 hectares, le projet a été réduit sur une aire d'étude rapprochée d'environ 23,5 ha, avec des aménagements occupant une surface de 15 ha, afin de limiter ses impacts environnementaux. Plusieurs installations d'envergure ont ainsi été abandonnées (hippodrome, centre équestre, carrière, ballon captif, espaces commerciaux...), car considérées comme non-ancrées dans ce milieu calme, rural et*

naturel qui caractérise le site. Les zones de risques naturels liées à la ravine du grand Bras de Pontho à l'extrémité nord-est ont été également évitées. »

Ont été conservés dans la version actuelle du projet : « *des équipements tournés vers le végétal et la contemplation (un belvédère, une passerelle immersive, un chaos rocheux, deux serres géodésiques sur le thème des endémiques des « Hauts » pour sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité, des espèces protégées et au problème de braconnage...*) ». Nous estimons que, tout autant que les tyroliennes, ces éléments de justification sont totalement inadaptés aux réels besoins de réconcilier, au plus tôt et au mieux, l'homme à son cadre de vie et au contexte de son époque. Cette vision bucolique ressemble à s'y méprendre à du greenwashing. Il est encore à espérer que l'ensemble des avis défavorables rassemblés au cours de cette enquête publique finissent par ramener sur terre les derniers défenseurs d'une telle utopie.

✓ Dans cette contribution, **EELVR** s'est interrogé sur la place qu'ont les Hauts dans nos traditions, sur la spécificité de notre éco-système et son rapport 'utilitaire' pour la population.

La montagne occupe une place singulière dans notre histoire créole et dans nos repères. Nos représentations collectives, familiales et individuelles, sont riches d'images, de récits et de sensations. Quand on vit dans les Bas, les Hauts constituent depuis plusieurs décennies l'espace mythique de l'ailleurs, de la détente, de la liberté, des vacances. Aller en 'changement d'air', c'était (et ça l'est encore, fort heureusement) bénéficier de la fraîcheur des Hauts, mais également avoir la chance de véritablement lâcher prise et de pouvoir renouer avec le plaisir du temps en famille et avec les traditions.

Avec l'évolution de la modernisation, l'attrait inéluctable vers les zones urbaines et littorales, les adultes - plus que les enfants - ont éprouvé le besoin de renouer avec le milieu naturel et vivant, à la fois source de retrouvailles, de découvertes, mais aussi de bien-être et d'équilibre. Avec le temps, ce que nous qualifierions aujourd'hui d'écotourisme, s'est développé en devenant accessible aux scolaires (classes transplantées), aux familles d'accueil à la ferme, aux stages équestres, aux 'colo dans les Hauts', aux gîtes à thème, etc.

Pour prendre 'de la hauteur' sur cette question d'importance, observons qu'au regard de notre éco-système la montagne a une place indispensable dans notre territoire insulaire, volcanique et tropical. Elle détermine la démesure de nos pitons, la qualité de notre sol et de nos ravines, la faune et la flore qui vivent dans notre environnement, les conditions climatiques (ensoleillement et précipitations). En clair, elle fait partie d'un ensemble qui va des sommets aux lagons, et retour.

Mais que représente la montagne tout particulièrement pour les écologistes, à La Réunion et de manière générale ?

Ce que la montagne n'est pas :

- La montagne n'est pas un espace transformable à souhait suivant les caprices de ceux qui veulent et peuvent se l'approprier. Il nous revient de nouer un rapport sain et vertueux avec ce bien commun (comme le sont le soleil, l'eau, l'air), d'une richesse inouïe, sans lequel les vallées et les plaines n'auraient plus de raisons d'être.
- La montagne n'a rien à voir avec l'Eldorado. Dominée, asservie, exploitée, par les plus aisés avant tout, pour le plaisir et sans considération aucune, elle est préférentiellement le cadre des sports de luxe et des loisirs bruyants, néfastes pour l'environnement, tels que : le hors-piste dans la Plaine des Sables, la descente des cascades après de fortes pluies, la pratique du jet-ski sur la mare à Joncs à Cilaos, les visites en hélicoptère, etc.
- La montagne n'est pas un open-space de la consommation où il serait permis

d'allumer son barbecue en forêt, de faire son marché en cueillant à loisir fleurs et fruits, de braconner (tangues et palmistes), mais une formidable occasion d'éduquer et de communiquer.

Ce qu'est la montagne :

- La montagne est un patrimoine dont il nous faut prendre soin, comme on s'occuperait de nos origines et de nos gramoun, au risque de les voir dépérir avec la progression de l'urbanisation et le réchauffement climatique, avec la raréfaction des agents forestiers, avec l'intensification du flux routier qui peut aller jusqu'à l'absurde (hordes de voitures qui prennent d'assaut nout' chemin volcan lorsqu'une éruption est annoncée au Piton de la Fournaise).
- La montagne, régions d'élevages et d'agriculture (activités indispensables pour garantir une montagne à vivre), donne naissance à un monde de savoir-être et de savoir-faire qui se transmettent entre générations.
- La montagne doit bénéficier d'une vigilance accrue pour réguler les appétits des plus gourmands qui en artificialisant les sols aspirent à une rentabilisation des installations et des équipements de loisir, toujours plus sur dimensionnés.

Mais force est de constater que la montagne est aussi trop souvent utilisée pour son cadre de rêve pour soutenir le tout-voiture, servir de décor aux publicités des SUV, valider un théâtre de prédilection pour des courses et rallyes auto et moto. Reste à savoir comment sont accueillies ces activités extrêmes par les populations locales démunies, et ces effets agressifs sur le milieu naturel (bruit nocif pour les animaux, augmentation des émissions de GES et de la pollution, sur-fréquentation qui impacte l'écosystème, gaspillage de la ressource en énergie) ?

La montagne est aussi, il faut bien l'avouer, révélatrice des inégalités sociales. Le tourisme est globalement réservé à une classe plutôt aisée, les équipements sportifs induisent un prix de vente qui exclut les plus modestes alors qu'en parallèle ils ne bénéficient d'aucune retombée de cette industrie. La mobilité liée au tourisme a un fort impact, alors qu'elle pourrait être un vecteur de transition plus équitable : plus de transports en commun et moins d'aménagements coûteux délétères conçus sur le mode de la surconsommation, du plaisir immédiat et de la malbouffe.

En réponse à cette enquête publique sur le projet de Parc du Volcan, EELVR a opté pour un regard critique sur notre fonctionnement sociétal (en lien avec notre histoire, nos représentations forgées dans notre contexte actuel de vie et la crise climatique à laquelle nous devons faire face), dans l'optique d'inscrire sa réflexion au cœur d'une réalité globale et impérative de changement de modèle.

A notre avis, c'est parce que notre société a pris l'habitude de dévitaliser et d'instrumentaliser notre Montagne, qu'il lui est devenu possible d'envisager l'implantation de telles infrastructures contre-nature dans des sites d'une beauté et d'une valeur inestimables !
Pour ces raisons, le parti d'Europe Ecologie Les Verts de la Réunion est défavorable au projet de Parc du Volcan.

La Secrétaire Régionale d'Europe Ecologie Les Verts
Saint-Paul le 20 juillet 2023

[OBS 171:](#)

Monsieur le commissaire,

Je tenais à vous faire part de mon indignement face au projet du Parc du Volcan à la Plaine des Cafres,

Comment un tel projet peut il voir le jour a l'heure où le sujet de l'écologie occupe une place très importante dans notre société ?

Comment une collectivité ne peut-elle se soucier de la tranquillité et de la qualité de vie de ses administrés juste pour du business, toujours du business?

Toutes ces personnes qui vivent la depuis des années, ont investi justement dans le secteur car il est connu pour son calme, sa connexion avec la nature. Ces personnes dont on veut se débarrasser pour pouvoir développer ce projet font vivre le commerce local.

Pourquoi chercher encore a dénaturer notre merveilleuse île pour un projet farfelu, cela vaut il le coup ? Permettez moi d en douter (fortement) monsieur le Commissaire.

J'espère de tout mon cœur que ce projet ridicule ne verra pas le jour.

En vous remerciant

Cordialement

[OBS 172 :](#)

Bonjour , je suis habitant de l'île de la réunion et suis totalement opposé à ce parc .

Pourquoi bétonner des champs Notre monde va radicalement changer (il a commencer) et les décisions prises ne prennent rien en compte . On parle de béton ,d'investisseurs, de rentrées fiscales . Moi je parle de nature , de partage .

Décideurs politiques , économiques alon alon reveil lélé !!!!

[OBS 173 :](#)

Mr le commissaire, je dis NON à ce projet. Le coût est bien trop important pour un projet non viable.

[OBS 174 :](#)

Au sujet du projet parc du volcan

Je considère que ce projet ne correspond pas à l'esprit de notre territoire de la plaine des cafres, on y viens pour le calme, la tranquillité, des piknik familiaux ou des randonnées, pas se retrouver avec des aires de parkings potentiellement bondés et une circulation intensive des les rues à proximités du site du parc. Cela va gêcher la vie des riverains, ayant personnellement de la famille à proximité j'imagine mal les enfants pouvoir continuer à ce promener tranquillement le long de la chaussée.

C'est un projet essentiellement pensé pour des personnes extérieures à la commune qui ne correspond pas à la volonté de remplir les besoins des habitants et comme expliqué juste avant il sera plus nuisible que bénéfique au cadre de vie des habitants proches.

Etant pratiquant de randonné dans la zone il est évident que ce projet d'artificialisation de l'espace va nuire à la beauté du paysage alors que, si l'on se penche sur l'aspect touristique de notre territoire, c'est son principale élément de promotion. Quel intérêt spécifique pour un touriste de venir ici plutôt qu'ailleurs ? Les aménagements proposés peuvent se trouver n'importe où, notre paysage est lui unique et d'ailleurs reconnu comme tel par l'UNESCO.

Par ailleurs les lieux et moments de distraction ne manquent pas sur notre commune et l'invasion d'automobilistes qui à court lors des festivités du miel vert, prévu sur une période réduite, est un avant gout du changement de nature d'un espace qui accueillera de façon permanent un "haut lieu de

divertissement du divertissement sur l'île, accueillant des événements festifs" tel que l'a dit le maître d'ouvrage.

Il va également s'en dire que le bien être des animaux de ferme qui avoisinent le site sera lui aussi nécessairement perturbé par le bruit et les odeurs et la faune sauvage va beaucoup s'éloigné des environs. Là encore pour l'avoir observé c'est un lieu de vie pour le papangue qui est une espèce classé comme en danger d'extinction. Privé cette espèce d'un espace de vie supplémentaire ne me semble pas du tout être une bonne idée. Et ça n'est probablement pas la seule espèce de la zone dans ce cas de figure.

A noter également que les zones environnantes des projets d'artificialisation en milieu naturel pour de l'activité humaine favorisent la plupart du temps l'implantations d'espèces invasives végétales ou animales. Chien et chat errants ou rats risque de proliférer et encore une fois ce sont les habitants, les élevages et la nature environnantes qui subissent les effets négatifs d'un projet penser principalement pour l'amusement des autres. Si des plantes invasives s'implantent elles ravageront les environs comme c'est déjà fortement le cas le long de la route reliant plaine des cafres et plaine des palmistes.

Enfin je considère que le projet et son enquête publique ne sont pas suffisamment expliqués aux habitants ni même portés à leur attention sur les 80 000 habitants de la commune j'imagine que moins du quart, et encore c'est être optimiste y aura participé au terme de l'enquête.

Il ne suffit pas de dire "et bien voilà les infos sont disponibles informez vous et donnez un avis" si l'on souhaite vraiment associé la population à la prise de décision on doit mener un processus de débat contradictoire et une réelle campagne d'information. Ce n'est pas ce que je constate, en revanche la commune a fait parvenir dans nos boîtes aux lettres toutes sortes de dépliants sur la fête de la pomme de terre, les rencontres de quartier avec le groupe "Pat'Jaune", les festivités du 14 juillet etc. Est ce qu'un projet à plusieurs millions d'euros n'aurait pas au minimum mérité la même action ?

OBS 175 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après ma contribution à l'enquête publique concernant le parc de loisirs de Bourg Murat.

Je suis contre ce projet car :

- Il va dénaturer un paysage reconnu comme patrimoine de l'UNESCO
- il va participer à l'imperméabilisation des sols dans une région à fort ruissellement et où l'artificialisation va déjà bon train
- il ne sera accessible qu'à ceux qui auront les moyens de payer les attractions
- il va à l'encontre de ce que les habitants, les touristes et autres visiteurs viennent chercher à la Plaine des Cafres : tranquillité et air pur
- il contribue à abîmer des milieux qui se sont déjà fortement dégradés dans les dernières années
- il coûte énormément d'argent qui serait mieux investi à aider les agriculteurs pour la transition agricole, à faire des maillages de plantes endémiques pour contrer leur disparition massive près des prairies, à créer du culturel qui ne soit pas du divertissement de masse.

Enfin, il ne correspond à aucun besoin de la population locale et n'est absolument pas d'actualité à l'heure où on devrait penser à plus de sobriété et à un arrêt immédiat de la destruction des milieux.

(Enfin, le greenwashing consistant à faire une serre recréant la flore endémique des bas est absurde alors qu'on pourrait le faire sans serre énergivore 20km plus bas.)

J'espère que ces remarques contribueront, avec d'autres sans doute plus argumentées, à ce que cette enquête publique fasse partie des 1% qui reçoivent un avis défavorable, montrant par là que cette procédure peut être démocratique.

Cordialement

OBS 176 :

Bonjour,

Habitant du Tampon, je suis 100% contre le projet du parc du Volcan. Non à la destruction de l'environnement, oui à la préservation de la nature.

Par pitié, laissez la nature embellir cette île magnifique, qui souffre déjà de trop nombreux emménagements destructeurs et inutiles...

Et gardons plutôt ces financements pour la préservation de la faune et de la flore en danger.

En vous remerciant.

OBS 177 :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mon avis de citoyenne sur le projet "Parc du Volcan" de la mairie du Tampon
Bonne réception

« Le Murat Land »

En préambule :

Comme souvent les grands projets de collectivités locales sont imaginés et décidés dans un bureau avec une équipe réduite et captive sans concertation réelle avec les citoyens. Les consultations publiques ne sont que consultatives. On ne peut considérer cette méthode comme co-constructive et donc faisant fi de la démocratie participative.

Ce n'est pas parce que nous n'avons pas de mandat électif que nous n'avons pas d'idées intéressantes à partager.

1- Développement économique fondé sur le tourisme de masse exogène et endogène avec toutes les nuisances qui y sont associées (bruit, circulation et son lot d'embouteillage, déchets etc...)
Développement d'un autre âge type « Disney Land » à 1600m d'alt. saisonnier par définition et tributaire de la conjoncture internationale pour les arrivées de l'extérieur (prix des billets d'avion, virus etc..) ce qui fait des investissements aléatoires et non rentables.

2- Artificialisation des sols (cf. avis de la Cdepnaf garant du maintien de l'usage des terres agricoles pour l'autonomie alimentaire), à l'encontre de toutes les lois récentes nationales et européennes sur la réduction drastiques des artificialisations (-30% en 2030) abusives sans intérêt public et collectif (par ex. le logement doit être une priorité). Le nombre de places de parking : 723 ? ou 423 ? on ne sait pas trop !!

3- Le principe ERC prôné à chaque intervention avec impact sur l'environnement (zones naturelles classées, Znieff etc..) est bien souvent balayé et réduit à des compensations plus ou moins réalistes pour se dédommager et faire accepter le projet par les autorités compétentes. L'esprit de cette loi est légale mais dévoyé.

4- L'emploi : l'argument fatal pour faire vivre ce projet et le faire accepter. Mais aucune précision sur le type et compétences demandées (gardiennage, entretien, conseil en environnement, communication etc..)

Ce projet pourtant remâché depuis quelques années avec ces nombreuses imprécisions ne paraît pas abouti.

En conclusion :

En l'état, on ne peut être que contre ce projet qui défigure toute une zone encore en partie protégée et naturelle.

[OBS 178 :](#)

Bonjour,

Je viens vers vous pour exprimer mon avis concernant le projet de parc du volcan. Je ne suis pas favorable à ce que ce projet de fasse, car l'environnement n'a pas besoin de ça...
Cordialement.

[OBS 179 :](#)

Bonjour,

Je vous contacte au sujet de votre projet du Parc du volcan. Je suis CONTRE ce projet, qui est juste un massacre écologique. Par ce projet, vous envisager de détruire 15ha de nature pour un parc "visant le bien-être de la nature" c'est complètement contradictoire. Non seulement, les aménagements, l'artificialisation des sols vont polluer ce terrain. Mais également, les futurs nombreux visiteurs, qui vont laisser de nombreux déchets tout le long de ce parc. Déchets qui finiront dans la mer. En tant qu'habitante du tampon, je suis contre ce projet qui détruira notre belle commune.
Cordialement.

[OBS 180 :](#)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez prendre note de cette ultime contribution que je vous sou mets en mon nom propre.

Nous voilà dans la dernière ligne droite de cette enquête publique. Le commissaire enquêteur disposera ensuite d'un mois pour émettre son avis, favorable ou défavorable, à ce projet d'un autre temps. Puis le préfet d'un mois encore pour donner ou non son autorisation.

Ce dernier n'aura pas la possibilité de venir nous dire : « **Qui aurait pu prédire la crise climatique ?** ». Il aura eu en main tous les arguments pour prédire ce qui se joue à l'échelle de ce petit village coincé aux abords du patrimoine mondial, tout comme ce qui se joue au Grand Etang et les paddles. Qui peut croire que la monétisation par le saccage du patrimoine de l'Humanité ne fait pas peur à nos administrations et nos collectivités locales ?

Nous espérons que le commissaire enquêteur saura distinguer lui aussi les prétextes de la création de 150 emplois PEC d'une part, et, d'autre part, et les enjeux de santé publique, de préservation des milieux naturels et de protection de l'Environnement. **Son avis est attendu pour permettre à l'autorité ENVIRONNEMENTALE de prendre une décision au regard des enjeux environnementaux, et non pour permettre à l'économie néolibérale de poursuivre son travail de saccage de l'environnement et d'asservissement de la population qui a pour horizon de « travailler quatre mois sous contrats aidés et profiter pendant douze mois des indemnités de chômage » comme l'a promis le maire du Tampon.**

Nous lui faisons donc confiance et espérons **qu'il saura donner la priorité aux questions environnementales pour lesquelles il a été missionné.**

Et puis, nous apprenons que le lendemain de cette enquête publique, le 26 juillet 2023, la CDPENAF est appelée aussi à se prononcer sur le projet. Curieux quand même cette interférence d'une décision institutionnelle sur le processus démocratique d'enquête publique. Mais cette commission a su en janvier dernier déjouer le piège des dix tyroliennes qui risquaient de damer le pion à l'autorité environnementale. Elle a su les bloquer par son avis défavorable, obligeant la municipalité du Tampon à faire des contorsions dans son dossier du parc.

Nous faisons donc confiance aux membres de cette commission pour rester fidèle à eux-mêmes et à leurs convictions qui ont prévalu dans leur décision de janvier 2023. Le dossier technique du parc promet que la

mairie reviendra plus tard avec ses tyroliennes : c'est indiqué noir sur blanc. La CDPENAF ne saurait se mentir à elle-même en six mois d'intervalle.

Et puis, il y a cette décision du Comité du patrimoine mondial du 5 juillet 2013 :

<https://whc.unesco.org/fr/documents/123632>, dans lequel il est rappelé à l'Etat français « **que les activités telles que l'agriculture, la sylviculture, la production d'énergie et le tourisme doivent être gérées de manière à ne pas nuire à l'intégrité ni à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien [patrimoine mondial], que les projets de développement des activités économiques ayant un impact potentiel sur le bien doivent faire l'objet d'évaluation d'impact environnemental conformes aux normes internationales de bonne pratique et demande de plus à l'Etat partie de soumettre les rapports de ces évaluations d'impact environnemental au Centre du patrimoine mondial, conformément au Paragraphe 172 des Orientations** ». Or, dans l'étude d'impact diligentée par la municipalité du Tampon, on ne voit **aucune mesure d'impact des activités de tourisme que se propose de développer le projet.**

Le préfet de La Réunion et la présidente du Conseil régional sauront, j'en suis convaincu, respecter les décisions prises au niveau de l'UNESCO versus le projet qui promet 150 emplois précaires en saccageant le patrimoine mondial, **au risque d'un déclassement prochains des Pitons, Cirques et Remparts.**

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

PS : depuis le samedi 22 juillet 2023, deux des trois affiches de l'avis d'enquête publique autour du site concerné, ont disparu. C'est la deuxième fois dans la période de cette enquête publique que je vous fais ce signalement.

Président de Domoun la Plaine

OBS 181 :

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir enregistrer ma contribution.

Pour faire simple, je ne suis pas favorable au projet du parc du volcan.

Ci-après les raisons.

Contenu du réchauffement climatique actuelle, il nous faut préserver toutes les zones naturelles de la planète, c'est ce que préconise le rapport du GIEC et La Réunion doit faire sa part.

Je partage l'inquiétude de la SREPEN qui demande comment limiter l'impact carbone sachant que l'imperméabilisation des sols va concerner 3900m² à Bourg Murat, qu'il faudra 20 000 m³ d'eau pour l'arrosage.

À l'heure où l'eau devient une denrée rare, il n'est pas sérieux de vouloir l'utiliser pour s'amuser quand elle devenir si indispensable pour alimenter les productions agricoles.

Dans le même temps on crée des bassines pour les agriculteurs mais on veut utiliser l'eau pour un parc de jeux. Ce n'est pas sérieux.

Quand on sait que les montagnes se réchauffent deux fois plus vite que les zones littorales il s'agira de préserver l'eau et limiter l'artificialisation des sols.

A ce propos, la loi Zéro Artificialisation Nette prévoit 50% de réduction de l'artificialisation des sols d'ici à 2030, 100% d'ici à 2050. Ce projet va en contradiction avec l'esprit de cette loi.

Cela semble d'autant plus aberrant car « la zone est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) »

« ce projet va à l'encontre de La stratégie nationale Biodiversité 2030. »

D'un point de vue de la santé, je partage l'avis de l'ARS qui alerte sur les risques sanitaires pour les riverains des habitations environnantes pendant la phase des travaux. Par ailleurs, avec le trafic routier

que cela va générer on peut imaginer qu'il y aura des nuisances sonores mais aussi des risques d'accidents. Cela impliquera des modifications de la structure routière qui pourraient se retrouver à la charge du contribuable réunionnais.

D'ailleurs, d'après ce que j'ai cru comprendre, le projet ne semble pas du tout rentable ce qui augmentera les impôts des Tamponnais.

Enfin, la mairie estime que « Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat. Ainsi le Parc du Volcan a été pensé comme un équipement destiné à dynamiser l'activité culturelle et de loisirs sur le secteur de la Plaine des Cafres, ainsi que l'économie de la commune. ». Il s'agira de déterminer si cela est vrai mais également dans quelle proportion et comment cela a été évalué. Il conviendra également de savoir comment cela pourrait évoluer compte tenu du réchauffement climatique et la raréfaction des matières premières.

En conclusion, ce projet est pensé avec une mentalité des années 1970 alors qu'il faudrait penser comme en 2070.

Je suis défavorable à ce projet.

Avec mes meilleures salutations.
Bien sincèrement

OBS 182 :

Bonjour,

En tant qu'habitante du Tampon, je suis extrêmement inquiète vis à vis de ce projet.

J'entends les arguments de création d'emplois, de dynamiser la plaine des Cafres et tout l'aspect financier pour notre ville ...

CEPENDANT ils ne sont RIEN à côté des arguments suivants :

1er point : Nous sommes à une période critique au niveau mondial en ce qui concerne notre impact sur notre planète.

Le rapport du GIEC de 2023 (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est alarmant. Pour rappel :

"Le rapport souligne que le changement climatique est causé principalement par les activités humaines, en particulier les émissions de gaz à effet de serre. La température a augmenté de 1,09% en l'espace d'une décennie.

Si nous poursuivons le schéma actuel, le réchauffement serait de + 1,5 C° aux alentours de 2030 – 2035. Alors que les pays du monde s'étaient fixé pour objectif de limiter la hausse à 1,5 C° en 2100.

Les conséquences du réchauffement climatique sont plus graves que prévus lors du précédent rapport de 2014. Les impacts actuels du changement climatique incluent des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, des précipitations extrêmes, une montée du niveau de la mer, une perte de biodiversité et une augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes et les ouragan, mais aussi des incendies et une surmortalité.

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sont loin d'être suffisantes. Ces émissions doivent être réduites de manière drastique pour éviter des impacts encore plus graves. Il faudrait ainsi réduire par 2 nos émissions de CO2 d'ici 2030 pour ne pas atteindre le 1,5 C°.

Le rapport indique que même si les émissions de gaz à effet de serre étaient réduites immédiatement et de manière significative, les impacts du changement climatique continueraient de se faire sentir pendant des décennies, voire des siècles.

Cependant, le rapport met également en évidence que des actions ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pourraient limiter les impacts les plus graves du changement climatique et permettre une adaptation efficace aux impacts inévitables."

Je ne pense pas que l'on réalise l'état de la planète que nous sommes en train de contribuer à laisser pour nos enfants ... Je m'interroge. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite pour eux ? Des catastrophes naturelles à répétition ? Parce que détruire la biodiversité en voulant construire et "aménager" toujours + conduit à cela.

2ème point : la situation géopolitique actuelle ... qui est pour le moins, tendue entre les états si je puis dire.

Si demain une guerre éclatait, comment la Réunion surmonterait cela ?

La crise des gilets jaunes et du covid n'ont pas été assez riche d'enseignements ?

Les habitants n'ont pas besoin de se divertir dans un parc ... Ils ont besoin de se sentir en sécurité et d'avoir leurs besoins primaires remplis ...

Alors par pitié, laissons le peu d'endroits qui restent préservés. Nous souhaitons créer des emplois ?

Trouvons des moyens pour transformer nos déchets au lieu de les enfouir ou de les brûler ! Remettons en place les consignes.

Trouvons des solutions pour les transports car le tout voiture n'a pas de sens avec ces embouteillages à rallonge !

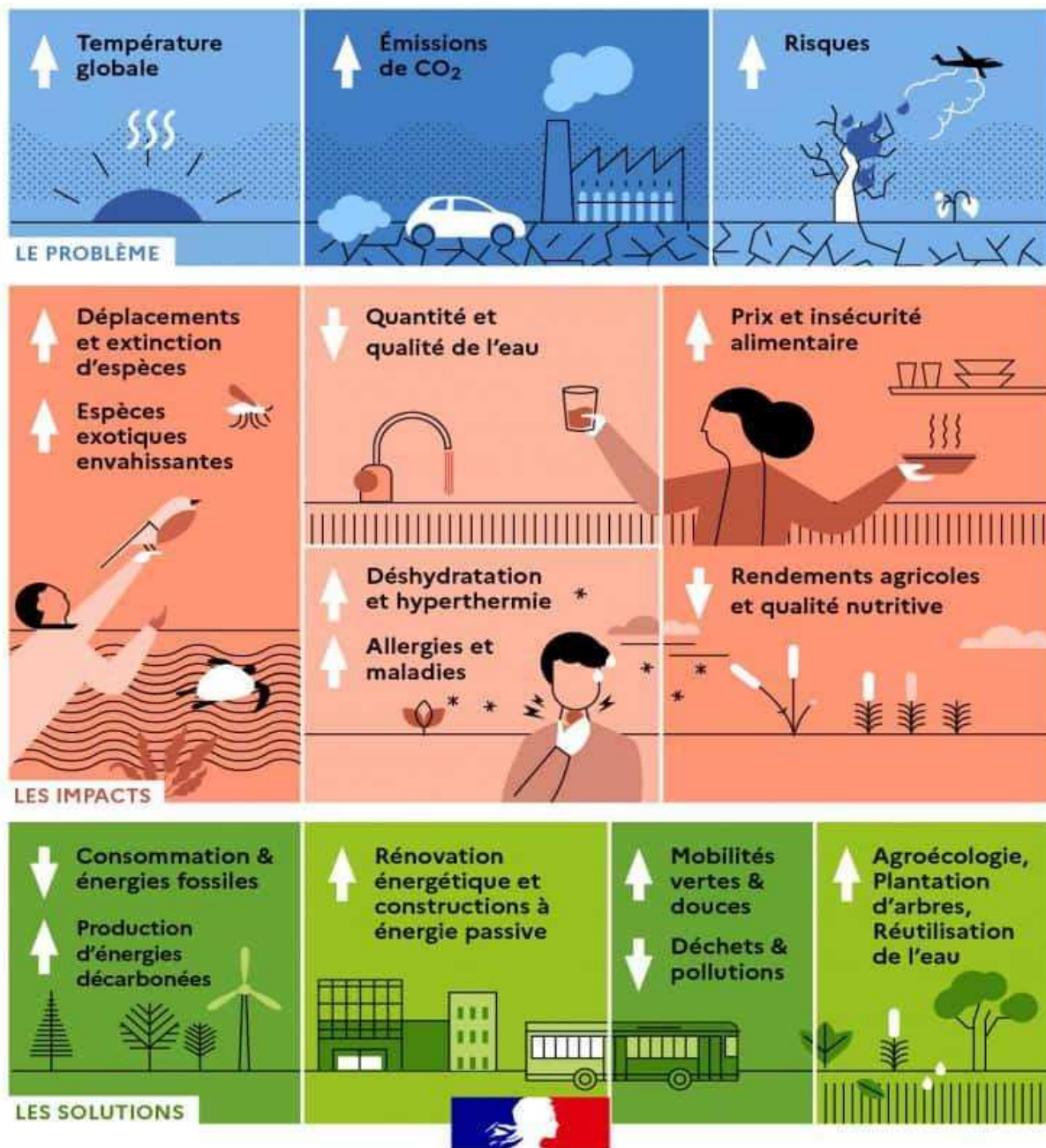
Plantons pour aller vers une autosuffisance alimentaire parce qu'on est juste à des années lumière de cela ... Comment en une génération tout a pu être bouleversé ainsi, alors que les anciens vivaient au rythme de la nature, plantaient dans leur cour, etc.

"Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible"
Proverbe Indien

Merci de m'avoir lu.

Rapport de synthèse du GIEC

Le changement climatique **aujourd'hui**



OBS 183:

Bonjour,

Il s'agit d'un projet qui n'a aucun sens, dans lequel on va détruire des espaces naturels magnifiques pour créer des espaces artificiels qui ne manqueront pas de tomber en quenouille (car mal entretenus, c'est le schéma habituel à la Réunion) d'ici quelques années.

La nature telle qu'elle existe à cet endroit est belle et ne demande presque pas d'entretien, elle assure des espaces de calme et de ressourcement à ceux qui y viennent prendre le bon air de la Plaine des Cafres, et aussi à la faune et aux résidents de la région.

Pourquoi en faire un parc d'attraction dont le succès, très hypothétique, ne pourra qu'engendrer des nuisances de toutes sortes? Cessons de concevoir des projets destructeurs de nature et de

biodiversité pour « créer de l'activité économique », ce qui reste à prouver dans un projet comme celui-ci. **Protégeons au contraire précieusement les rares espaces encore épargnés par les activités humaines**, ce sont eux qui constitueront un atout essentiel pour l'avenir, lorsque la plus grande part de l'île aura été saccagée par l'urbanisation et les bétonisations inutiles dans le seul intérêt de quelques-uns (exemple des centres commerciaux gigantesques qui fleurissent tous les 10 kilomètres).

Privilégions un aménagement doux, un tourisme vert, sans destruction de l'état naturel au profit d'espaces ou de projets insensés et écocidaire. Nous en avons besoin pour respirer et rester en contact avec la nature.

OBS 184 :

Bonjour,

En tant que co-proprétaire d'un bien situé à Bourg Murat, au lotissement les Topazes, et dans le cadre de l'enquête publique (cf arrêté n° 2023-1081/SG/SCOPP/BCPE du 1er juin 2023) portant sur le projet de construction du Parc du Volcan; je viens par le présent mail vous signifier mon désaccord et mon opposition à ce projet, pour les raisons développées ci-après par l'association Domoun la Plaine, qui bénéficie de mon soutien total dans son combat.

Arguments de désaccord en réponse à l'enquête publique sur le projet de Parc de loisirs à Bourg Murat

1. Ce projet est **inutile**, car ce n'est pas pour retrouver des distractions comme celles qu'il propose, que les très nombreux visiteurs, aujourd'hui sans le parc - touristes, pique-niqueurs en famille les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou randonneurs tout au long de l'année -, viennent à la Plaine des Cafres.

Il **n'est d'aucune utilité publique**, ne répond pas à des besoins de la population, est censé proposer une offre touristique inadaptée et qui comporte des risques pour l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Il est extrêmement **dispendieux** car les dépenses, déjà très importantes et changeantes (hausse du coût des tyroliennes, de la maîtrise d'œuvre et à présent des investissements), présentées hors coûts de fonctionnement dans le dossier, sont certainement encore sous-évaluées. Le coût annuel de l'entretien du parc n'est pas chiffré, la gestion devrait se faire en régie communale ce qui fait peser un risque élevé pour les contribuables tamponnais.

En outre, il est **écocide**, car les aménagements qu'il prévoit, artificialiseront à outrance nos paysages uniques et reconnus même par l'UNESCO. Ils comportent aussi, de l'avis même de l'ARS, des atteintes graves à la santé publique.

I. Impacts du projet pour la population

2. Les aménagements prévus dans ce parc, **à proximité directe d'habitations**, dégraderont comme l'a souligné l'ARS dans son rapport, tous les paramètres de la qualité des milieux de vie des riverains : bruit des activités proposées dans le parc et celui de la circulation accrue, qualité de l'air, pollution de l'air par l'accroissement du trafic routier et les barbecues géants, dépôts sauvages de déchets et prolifération de ce fait des animaux errants et des nuisibles (rats). Cela est prévisible, malgré toutes les « compensations » que le pétitionnaire est prêt à financer **avec nos impôts**. Le pollueur, c'est lui ; les payeurs, c'est la population de la Commune du Tampon.

3. La gravité extrême réelle **des risques sanitaires** de ce projet pour la population telle qu'elle apparaît dans l'avis de l'ARS, ne peut laisser les décideurs indifférents comparée aux projections de développement économique non précisées et qui n'ont aucune certitude de réalisation.

En effet, quel économiste sérieux pourrait valider l'hypothèse d'un avantage concurrentiel quelconque de ce territoire, situé à 1600 m d'altitude, au climat rude en hiver et passablement humide, éloigné des centres touristiques habituels, par rapport à d'autres sites sur l'île ou sur l'île sœur qui se prêtent plus facilement aux attractions et jeux de foire que ce Parc dit du Volcan voudrait offrir ?

Les divertissements proposés dans le projet au prix d'une défiguration des paysages vont à contre-courant de l'urgence climatique d'une part et, d'autre part, de la culture des hauts.

L'avantage réel de la Plaine des Cafres, et de Bourg Murat en particulier, se trouve dans ses paysages, sa tradition pastorale, son climat vivifiant, le calme et l'air pur. Tout ce que ce projet inutile, écocide et budgétivore veut ruiner.

Un projet de développement devrait tirer parti de ces **atouts naturels sans les travestir** et des **compétences nombreuses** qui se trouvent parmi la population cafrilplaineoise au lieu d'aller chercher ailleurs **des modèles de développement qui n'ont aucune de chance de fonctionner ici.**

4. L'ARS indique, à juste titre, que « *le projet de création de 10 tyroliennes récréatives est administrativement distinct du projet de parc du volcan, mais que, dans les faits, ces deux projets sont liés. Les tyroliennes sont situées à l'intérieur du parc du volcan. Les effets cumulés sur l'environnement et la santé sont à prendre en compte* ». Outre les mesures d'impact des nuisances sonores qui semblent selon elle sujettes à caution, l'ARS met en avant les **impacts psychologiques des nuisances difficilement modélisables ou prévisibles avec des outils techniques**, et de plus, elle indique de façon catégorique les conséquences, pour la santé des habitants du village, de l'ensemble des **pollutions de l'air.**

Les habitants de Bourg Murat ne sont pas des cobayes et ils ne pourraient accepter les mesures compensatoires proposées par le promoteur consistant à les **cantonner derrière des murs** de gabions. Il s'agit clairement d'une mesure qui marque **un profond mépris** du maire pour ses administrés.

Outre les nuisances évoquées plus haut, **le préjudice financier** que les résidents des Topazes et de Piton Dugain voire au-delà, vont subir sur leurs biens, à quelques encablures des tyroliennes ou des barbecues géants, n'est pas pris en compte.

5. Un schéma de rupture générationnelle est constaté depuis de nombreuses années, du fait des schémas d'aménagement du territoire. Il ne faut pas se voiler la face sur ces causes et déplorer seulement les conséquences qu'elles produisent dans notre société.

En effet, il n'y a pas de mots, il n'existe aucune continuité dans l'échange, les familles sont divisées, chacun vit dans son foyer, chacun subissant les décisions sans pouvoir y faire grand-chose, ou du moins sentant du mépris à son égard. Chacun se recroqueville, refoulé dans ses besoins fondamentaux, **isolé dans un individualisme mortifère que viennent flatter les offres en matière de consommations tout en faisant fi des besoins collectifs.**

Au 1.1 du rapport des garants de la consultation préalable, on peut lire ceci : « *Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : " il faut remettre l'humain au cœur du projet " .* »

Bref, il est nécessaire de mettre des mots sur ce constat psychologique de grande envergure qui mine les foyers sans que cela ne soit dit. **La violence sous-jacente des projets comme celui du Parc, doit être dénoncée.**

6. Le néophyte en études acoustiques qu'est le public appelé à participer à cette enquête, n'est pas en mesure d'entendre quoi que ce soit aux conclusions de l'étude acoustique, telles que celle-ci : « *On rappelle que dans la réalité, la probabilité pour que l'ensemble des événements ayant un impact sonore interviennent exactement en même temps est extrêmement faibles* ». Ou encore : « *En considérant la répartition des niveaux selon les périodes, on aboutit à un niveau moyen sur la journée qui peut être comparé à la*

contribution des tyroliennes évaluées dans la précédente étude d'impact dédié ». On assiste à un **verbiage de spécialistes payés pour faire admettre** comme une fatalité le passage d'un endroit, jusqu'à maintenant réputé pour son environnement paisible sans autre bruit que celui des activités agricoles, à un univers bruyant, en particulier les jours de repos : dimanches, vacances scolaires, etc. **On peut se demander d'ores et déjà combien de ceux qui vont plébisciter comme à l'accoutumée ce genre de projets écocides, auront pris le temps d'étudier et comprendre tout ce verbiage.**

En tout état de cause, nous aurions plus tendance à croire les alertes lancées par **l'ARS, indépendante et garante de la santé publique**, plutôt que **les bureaux d'études non indépendants car financièrement dépendants du maître d'ouvrage**, d'autant que l'ARS émet elle-même des réserves sur la pertinence des mesures d'impact du bruit faites par les bureaux d'études.

II. Impacts environnementaux

7. Etant dans l'impossibilité de faire ce projet inutile plus loin que les habitations directement concernées (Topazes et Dugain), comme le suggère l'ARS, car ce serait alors trop près du Parc national et du bien inscrit au Patrimoine de l'Humanité, le simple bon sens voudrait que la municipalité l'abandonne définitivement au bénéfice de la population et de l'environnement, et pour préserver les fonds publics.
8. Le site choisi est **un haut lieu en matière de paysages, d'espaces naturels, de biodiversité et de biocénose** ; il n'a pas à devenir – comme le souhaite le maître d'ouvrage – « un haut lieu du divertissement sur l'île, accueillant des événements festifs », surtout par le saccage des milieux et la défiguration des paysages uniques.
9. Les endroits pouvant accueillir des « événements festifs » ne manquent pas sur la Commune du Tampon, ni même au proche village de la Plaine des Cafres où se tient tous les ans le Miel Vert, dont les clameurs nocturnes se font déjà entendre jusqu'à Bourg Murat.
10. Le caractère artificiel, dénaturant le site et impactant dangereusement les paysages et les espaces naturels sensibles comme les zones humides, les habitats d'une faune et d'une flore protégées, avait déjà été dénoncé par certains participants à la concertation publique préalable de juillet 2021. **Le projet dans sa version n° 3 qui est soumis à l'enquête publique aujourd'hui, n'est en rien plus acceptable que la version n° 1.** Même si la surface du parc a été revue à la baisse, la défiguration des paysages, la dégradation des milieux qui abritent de nombreuses espèces florales et faunistiques et l'artificialisation des sols figurent toujours dans cette énième version.
11. Ce projet induira **la modification significative du caractère rural** de cette partie de la Commune du Tampon et de ses paysages pastoraux. Les animaux des pâturages avoisinants seront eux-mêmes en souffrance à cause des bruits intrusifs causés par les usagers des tyroliennes, des pumphtracks, des barbecues géants et leurs fumées.
12. Nous reprenons à notre compte un passage de l'avis de l'ARS à propos de la hausse progressive des incidences : *« Les projets de parc du Volcan de 2019 et 2021 sont très différents tant dans les objectifs que dans les aménagements proposés. Les incidences sanitaires pour les riverains du projet initial sont globalement beaucoup plus importantes. Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études (« divertissement et fête » versus « détente et valorisation de la nature »), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants ».*

Il y a de quoi rester pantois, et cela ne nous surprend guère puisque dans le dossier technique accompagnant l'enquête publique, à titre d'exemple, nous avons, initialement, un

projet avec quelque 900 places de parking. Le résumé non technique de l'étude d'impact – censée nous prouver que tout va bien en matière de réduction des impacts environnementaux - se vante que l'impact a été profondément réduit du fait que : « *Afin d'accéder au site, il était initialement prévu de construire quatre parkings, d'une capacité totale de plus de 900 places. Finalement seuls 3 parkings seront construits, dont une partie est réservée aux bus, pour une capacité totale de 423 places, soit moins de la moitié du parc de stationnement initialement prévu.* » Or, dans la Note de présentation non technique envoyée à l'autorité environnementale – le préfet quand même ! -, le total des places de parking est de 723. **Soit c'est le maître d'ouvrage qui ment à l'autorité environnementale, soit c'est son cabinet d'étude chargé de procéder à l'étude d'impact qui travestit la réalité et tous les résultats qu'il nous fournit sont susceptibles d'être du même acabit.**

Nous avons posé oralement la question au commissaire-enquêteur le premier jour de l'enquête publique, sur les écarts de chiffres de places de parking. Il nous a répondu qu'il s'agissait d'une erreur. Des grossières erreurs comme celle-ci sont nombreuses dans le dossier technique. Ainsi en est-il du plan de masse général où figurent les 10 câbles de tyroliennes, alors qu'a priori, depuis l'avis défavorable de la CDPENAF, elles n'ont plus lieu d'y être. Une semaine après le début de l'enquête publique, dans les trois lieux de permanence de l'enquête, des plans de masse général sans les tyroliennes ont curieusement fait leur apparition.

Nous avons pris le temps de débusquer d'autres erreurs de ce type destinées à tromper la population ou bien c'est du travail bâclé de la part des bureaux d'études à 1,8 M€. Nous laissons cependant au porteur de projet et à ses cabinets d'étude peu scrupuleux payés par nous, les contribuables, le soin de refaire un dossier sans tous ces scories et de se représenter devant nous.

Il est clair que le dossier technique est vicié et **nous demandons au commissaire-enquêteur d'annuler cette enquête publique entachée de nombreuses erreurs qui faussent le jugement du public.**

13. Loi **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) en préparation.

Anticipons car l'urgence climatique, l'urgence démographique et, à La Réunion, l'urgence en matière de foncier nous l'exigent.

La zone à défricher pour ce projet, ne serait plus que de 3900 m² (Résumé non technique). Cependant, la surface d'emprise du projet est une zone quasi naturelle (habitations mises à part), qui deviendra une zone largement anthropisée ; les visiteurs sont susceptibles de l'investir, la déranger, la souiller dans sa totalité. C'est aussi une sorte d'artificialisation des sols pour la diversité biologique, faunique notamment.

Quoi qu'il en soit, un élu ne devrait pas être sans connaître la loi et les orientations qu'elle prend, donc, ne devrait pas ignorer la loi ZAN qui sera à terme la norme : 50% de réduction de l'artificialisation des sols d'ici à 2030, 100% d'ici à 2050. Sauf à ce qu'il se place, comme il en aurait pris l'habitude, au-dessus des lois.

Toute artificialisation, de nos jours, ne devrait servir que des projets **absolument indispensables**, comme le logement. **Un parc d'attractions, qui a toutes les apparences d'un puissant générateur de déficits publics, n'est pas, à notre avis, absolument indispensable, en ces temps de sobriété.**

Ce faisant, la commune avec ce projet spolie ses administrés de leur droit élémentaire d'être logés décemment, puisqu'il gaspille des fonds publics rares sur un projet totalement secondaire pour ne pas dire « lunaire ». Toute politique urbaine dorénavant devrait viser à pourvoir à l'essentiel (logement, infrastructures indispensables, etc.).

14. **Nous avons proposé à notre municipalité de venir travailler avec nous sur des projets éco-socio-responsables.** En effet, surpris de voir lors de la concertation préalable sur le projet de « Parc du Volcan » que nous ne pouvions nous prononcer que sur un seul et unique projet, sans pouvoir discuter d'aucun de ses aspects qui ne nous

convenaient pas, nous, adhérents de l'association Domoun la Plaine, avons élaboré et présenté **un projet alternatif de Village étape**, label proposé par le Ministère de la transition écologique. Le maire a été contacté à plusieurs reprises pour échanger avec nous sur des alternatives non-écocides, plus respectueuses des habitants, tout en recherchant le moyen pour redynamiser le bourg et offrir de réelles perspectives d'emploi à la population, grâce à des activités pérennes correspondant à de réels besoins. **Le maire nous a ignorés, n'écouter pas les conseils des garants de la Commission Nationale des Débats Publics dans leur rapport. Il nous a même empêché un jour l'accès à l'hôtel de ville pour prendre un rendez-vous. Il a préféré « du pain et des jeux » et le sacrifice de l'environnement.**

III. Les milieux naturels

15. Dans le schéma de l'ERC (éviter, réduire, compenser), sont précisées des étapes d'évaluation du projet afin de définir les impacts négatifs sur l'environnement et de trouver les mesures qui répondent à l'application des mesures d'évitement et sur les impacts résiduels, à l'application des mesures de réduction.

Dans le projet du Parc du Volcan, les applications des mesures d'évitement ou de réduction se sont limitées à une réduction de la zone globale concernée par le projet du parc, totalisant aujourd'hui une surface de 23,5 ha dont 15 ha aménageables. **À l'intérieur de cette zone d'impact, les effets négatifs continuent donc d'exister et les enjeux restent les mêmes.**

16. La zone concernée par le projet est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 : Haut du Tampon et de l'Entre-Deux. Les études menées pour définir l'état et l'importance de la faune et de la flore de cette zone ne sont pas pris en compte comme elles le méritaient. L'impact pourtant est concret sur les espèces présentes dans cette zone :

- Des espèces protégées ont été identifiées ; les cabinets d'étude conciliants choisis par le maître d'ouvrage ont tendance **à les considérer pour espèces certes protégées mais négligeables (comme le tarier de La Réunion ou tec-tec)**, ainsi ils n'ont aucune considération pour leur préservation ;
- La zone où voudrait s'implanter ce projet, est aussi un milieu d'habitat pour les espèces fauniques et florales qui essayent de survivre au milieu d'autres EEE, introduites par les humains faut-il le souligner. **Le fait qu'il soit « dégradé » par la main de l'homme, n'est pas une raison pour l'achever avec des projets inutiles : les activités humaines, l'artificialisation des espaces éloignent encore et toujours la faune qui devra migrer vers d'autres espaces qui deviennent alors portions congrues, et devenir ainsi de plus en plus vulnérable jusqu'à la disparition de certaines espèces.**
- Ce projet va à l'encontre de **La stratégie nationale Biodiversité 2030** mise en place par le Ministère de la Transition écologique qui parle de « *structurer une organisation efficace pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité* » et de « *protéger la nature et inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes* ».

17. Les zones humides qu'on rencontre dans la zone d'implantation du parc sont dégradées, lit-on dans l'étude d'impact. Hormis ce constat qui semblerait réjouir les auteurs du rapport, aucune volonté dans le projet du parc d'en prendre soin ou de remettre à la place centrale qui leur revient, les enjeux cruciaux et fragiles de ces zones. Aussi, aucune étude précise n'est-elle apportée dans le projet initial qui démontrerait que celui-ci est en parfaite adéquation avec le code de l'environnement - Articles R214-1 à R214-132 - concernant les eaux et le milieu aquatique impactés par des activités, des installations et leurs usages. Aucune étude d'expert indépendant en hydrogéologie ne vient prévenir sur les risques par exemple des lessivages des 423 ou 723 places de parking pour les eaux souterraines. **Aussi le projet et les travaux qui s'en suivront ne pourront pas assurer une gestion mesurée selon l'article L211-1 du Code de l'environnement qui comprend les urgences du fait du changement climatique :**

« La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ».

18. Le projet empiète sur les zones Nco et N (Naturelle). En effet, la zone NC, zone de richesse naturelle, **est une sous-section de la zone N – ou zone naturelle – du PLU.** Selon l'article R123-18 du Code de l'urbanisme, « *les zones de richesses naturelles, dites "Zones NC", sont à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol* ».

19. La préservation d'un « corridor écologique et hydraulique » est prise en compte, en théorie, mais en pratique, l'ouverture d'une zone d'activité humaine et l'artificialisation des espaces augmentent la tendance à la **propagation des espèces envahissantes déjà présentes sur le site du fait essentiellement des activités humaines, quoi d'autres.**

20. Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) déjà engagées avec AVE2M en 2022, sur fonds de l'Etat qui ont financé les PEC et de la Commune quelques matériels et équipements, n'ont pas eu de suivis. Il n'y a pas eu de plantation d'endémiques après l'arrachage des envahissantes, malgré ce qu'il avait été convenu, semble-t-il, avec le maître d'ouvrage. Action avortée et non renseignée, car en un an, les EEE sont en train de reprendre du terrain. Cela illustre l'absence totale de sérieux dans le suivi d'objectifs écologiques par le donneur d'ordre. **Comment croire dans ces conditions les promesses de biodiversité, de restauration des espèces menacées contenues dans ce projet ? Ne sont-elles pas destinées qu'à servir de miroirs aux alouettes ?**

21. En page 9/20 du rapport de la MRAe en date du 26 avril 2023, on lit : « *L'eau nécessaire au chantier (arrosage des pistes...), puis pour l'irrigation en saison sèche des espaces verts (environ 20 000 m³/an), proviendra des retenues collinaires du Piton Marcellin et des Herbes Blanches par interconnexion (MR3), et ne pèsera donc pas sur la ressource en eau potable.* » Soit.

Mais il ne nous semble pas que les – bien trop – nombreuses retenues collinaires que creuse depuis quelques années la municipalité du Tampon, ainsi que toutes celles qu'elle envisage encore de creuser, à l'instar de celle dite du Piton Sahales en plein milieu de Bourg Murat qui a fait, au mois de mars de cette année 2023, l'objet d'une enquête publique, soient destinées à l'arrosage des pistes de ce chantier de parc de loisirs, ni à l'irrigation en saison sèche des espaces verts de ce parc. 20 000 m³/an, une bagatelle pour la Municipalité qui ne tient encore une fois aucun compte du nouveau Plan Eau du gouvernement prévoyant la réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici à 2030.

Ce faisant, ce projet **contrevient aux engagements pris par la Municipalité du Tampon dans son propre schéma directeur d'irrigation** dans lequel elle se proposait de faire ces retenues collinaires pour les besoins de l'agriculture.

Il détourne également de leur finalité, les fonds du FEDER qui ont subvenu, subviennent et subviendront à la construction de ces bassines locales, de quoi intéresser l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF).

Retenons en tout cas que, sur ce site dans son état naturel sans les artefacts proposés dans le projet, la nature effectue déjà très bien :

- son travail d'irrigation par les précipitations abondantes ;
- celui de stockage de cette eau dans le sol qui va être maltraité par les travaux et les aménagements de ce projet ;
- et de régénération de la biodiversité au rythme des saisons, sans serres, qu'elles soient « géodésiques » ou non.

22. Il suffirait juste que cette municipalité, qui a laissé envahir pendant des décennies le site par les EEE, **remplisse enfin le contrat pour lequel elle a été mise en place, sans prendre en otage les sans-emploi de sa Commune,** en entretenant les espaces

naturels qui sont sur son territoire, comme il est de son devoir. Les milliers de visiteurs qui s'y promènent, n'en demandent pas plus. Surtout pas ces jeux de foire que son projet écocide leur propose.

IV. Coût financier pour la collectivité et les contribuables

23. Les mesures compensatoires proposées rajoutent au caractère dispendieux : le projet estimé à 11,6 M€ en 2021, passe aujourd'hui à 15,2 M€, sans compter le coût de la maîtrise d'œuvre qui est déjà passé, lui, à 1,875 M€. **Ces mesures compensatoires artificialiseront encore plus les espaces naturels**, tels ces murs d'insonorisation que le pétitionnaire se propose d'installer, en réponse à l'ARS qui dénonçait l'impact sonore du projet. Ces murs de gabions prendraient place derrière les habitations dont les occupants vivent aujourd'hui en paix avec des paysages sans artefacts devant les pitons et remparts aux alentours, **sans rien demander à la collectivité pour assurer leur tranquillité**. Le prix à payer pour assouvir quels besoins ? Pour satisfaire quelles envies de figurer parmi les plus grands destructeurs du patrimoine de l'humanité ?

24. Voilà un projet qui coûterait 15,2 M€ en investissement (budget sans doute sous-évalué au vu des nombreuses approximations depuis que la concertation publique préalable en juillet 2021). Son promoteur a fait des promesses sur des centaines d'emplois pour le justifier (150 emplois, rappelle l'étude d'impact de SAFEGE). **L'argument de « création d'emplois » est un poncif**. Il ne trompe que ceux qui ont envie d'y croire. Car il ne se fonde sur aucune donnée concernant les activités prévues réellement, susceptibles de générer des emplois nouveaux directs ou indirects.

Lors de la concertation publique préalable en juillet 2021, les représentants de la mairie s'étaient expliqués devant les participants sur le nombre d'emplois annoncé en se référant à **une étude Pôle emploi**. Cet argument qui met en haleine tous ceux qui applaudissent ce projet, n'est aucunement explicité dans le dossier technique de cette enquête publique, ni l'étude de Pôle emploi présentée comme les autres études, **alors qu'elle a été réclamée par les participants à la concertation préalable**. Aucun document chiffré n'est disponible, tout comme le souligne l'ARS dans son dernier avis réservé.

Si nous étions perfides, nous penserions que ces emplois qui font rêver - et nous les comprenons - les jeunes et moins jeunes sans emploi de cette Commune qui est quand même sous la férule du même édile depuis des décennies, vont encore servir à les asservir pour longtemps. Le projet que cet édile ne se prive pas de vanter en public, est constitué de contrats aidés qui octroieraient aux heureux élus de passer de « *quatre mois de travail à 12 mois de chômage* », comme il l'a dit à l'antenne à une heure de grande écoute. Perfides comme nous sommes, nous pensons même qu'il pourrait envisager d'expérimenter sur ceux d'entre eux bénéficiaires du RSA, **les « emplois gratuits sous peine de suppression du RSA », avec la complicité de France Travail**. Mais comme nous ne sommes pas perfides, nous dirons simplement que les 150 emplois sont une manière de faire défiler les gens devant le commissaire-enquêteur pour lui dire qu'ils sont d'accord avec le projet du maire. Nous demandons, afin de vérifier nos dires, au commissaire-enquêteur de nous dire combien de contributions à l'enquête publique sur ce projet, prennent la forme d'un plébiscite pour le maire et son projet écocide à Bourg Murat. C'est simplement honteux d'abuser ainsi les gens qui se trouvent dans la détresse.

Ce projet a toutes les caractéristiques **d'un projet voué à la catastrophe économique et financière après avoir été une catastrophe écologique et sociale**.

25. Le budget d'investissement de ce projet est passé de 11,6 M€ à 15,2 M€ en deux ans. Il ne bénéficiait jusqu'à présent que de 2,8 M€ de financement européen. D'ailleurs, au cours de la concertation préalable, **la population a été grugée**, le mot n'est pas trop fort, par les représentants de la mairie. On lit ainsi dans le 2. Introduction du rapport des garants de cette concertation : « *Coût : 11 800 000€ dont 70% éligibles aux fonds européens du FEDER gérés par la Région Réunion* ».

L'escroquerie manifeste était de faire croire à la population que la mairie avait obtenu du FEDER un engagement sur 8 260 000 € (70 % de 11,8 M€), alors qu'en réalité, cet

engagement n'était que de 70 % sur un montant de 4 000 000 € seulement éligibles (voir DELIBERATION N°DCP2021_0527 de la commission permanente du Conseil régional du 27/08/2021). Pourquoi ce mensonge en public (nous avons conservé les enregistrements) lors de la concertation publique préalable ? **Comment le maître d'ouvrage compte-t-il financer à présent les 12,4 M€ restants ?**

26. Dans sa demande d'autorisation d'aménagement adressée au préfet, le maire souligne que le projet de parc est devenu une **priorité** pour sa majorité municipale. On peut le comprendre puisque les 2,8 M€, négociés in extremis avec l'ancienne majorité régionale avant 2021 sur le budget transitoire du précédent programme européen, doivent correspondre à **des travaux achevés avant le 31 décembre 2023**, soit dans six mois à peine.

Cela semble de plus en plus compromis, mais ce n'est pas notre problème. Notre problème, c'est ce pays, son environnement, sa population.

La procédure d'enquête publique s'achevant le 25 juillet, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour publier son rapport, l'autorité environnementale d'un délai équivalent pour prendre une décision. L'autorisation, **si autorisation il y a avec les lourdes responsabilités environnementales et sociales qui en découlent**, laissera à peine deux mois - après, le cas échéant, l'avis de la CDPENAF - aux entreprises du BTP sélectionnées à l'appel d'offres. Mais le cahier des charges de l'appel d'offre indique qu'elles ne disposeraient pour réaliser les travaux que de de 5,5 mois, faisant fi de la période des congés payés de la Branche comme il leur est demandé dans l'appel d'offre.

Tout cela flaire l'impréparation, l'improvisation, l'obstination dangereuse pouvant mettre en insécurité les intervenants, en plus de la gestion hasardeuse. Comment accepter un tel désastre économique, car l'Europe ne paiera pas si les travaux sont achevés après le 31/12/2023, malgré tant de sacrifices environnementaux et humains ?

27. L'exploitation du parc est prévue en régie communale. **Le coût de fonctionnement n'est pas présenté, et ce depuis la phase de concertation publique préalable alors qu'il a été réclamé par les participants.** Les seules recettes financières initialement prévues provenaient du ballon captif, à présent abandonné, et des tyroliennes qui ne figurent pas dans le projet de parc. Le risque est très élevé pour les contribuables tamponnais d'être contraints de payer **le déficit programmé de ce mode de gestion hasardeux et défaillant.**

V. Saucissonnage du projet

28. Bien qu'administrativement distinct du projet de 10 tyroliennes – refusé par la CDPENAF en janvier 2023 -, le projet de Parc, lui, est dans les faits étroitement lié. Ceci est vrai de façon indéniable tant sur un plan géographique et géologique, qu'au regard des effets cumulés des deux sous-projets du projet global. Le lien est tellement apparent que **la question des recettes nécessaires** pour le fonctionnement du parc - dont l'accès sera gratuit - sans les tyroliennes et les ballons captifs qui devaient être payants, **est une énigme à part entière.** Les contribuables du Tampon et non seulement de Bourg Murat sont en droit d'obtenir des réponses claires à ce sujet.

29. Le pétitionnaire prétend que *« le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier, cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste. C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte ».*

Primo, nous sommes étonnés d'apprendre ainsi que **les services de l'Etat auraient été de connivence avec le maître d'ouvrage pour opérer de cette manière** ; la lecture du courrier adressé par la sous-préfecture de Saint Pierre en 2021, révèle que cette **« autorisation » était assortie de nombreuses précautions qui n'ont pas été observées** par le pétitionnaire.

Secundo, le pétitionnaire passe sous silence un fait de haute importance : en janvier 2023, la CDPENAF a ruiné ses espérances de faire passer le projet de tyroliennes avant celui du Parc d'attractions dit « du Volcan », au travers d'une simple consultation publique **par voie électronique**. Cela lui aurait permis de soustraire les tyroliennes à la décision de l'autorité environnementale. En effet, la CDPENAF a émis **un avis conforme défavorable** à l'aménagement du Piton Dugain pour y installer les 10 tyroliennes. De ce fait, la seule raison pour laquelle nous n'avons pas déjà ces fichues tyroliennes – la marotte du maître d'ouvrage - au-dessus de nos têtes, c'est que **la CDPENAF a barré la route au Maire pour qu'il s'auto-autorise à dénaturer et détruire définitivement cette œuvre de la Nature en y mettant son attraction inutile**. Et non comme il dit, « *pour comprendre et adapter les effets cumulés et rendre le projet de parc plus réaliste* ». Nous espérons que la CDPENAF saura rester fidèle à elle-même, **si le projet qu'elle a jeté par la grande porte lui revenait par la petite fenêtre**.

Nous n'avons pas la mémoire courte. **Les tyroliennes devaient être installées avant l'autorisation d'aménager pour le Parc du Volcan avec l'autorisation accordée au maire par sa majorité municipale (voir AFFAIRE N° 04-20220527, du 27/05/2022, AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER DU PROJET DE CONSTRUCTION DES TYROLIENNES SUR LE PITON DUGAIN À LA PLAINE DES CAFRES)**. Encore une fois, le pétitionnaire a une bien mauvaise opinion sur la perspicacité et la résilience de ses administrés. Et en outre, **il a tendance à s'affranchir des procédures administratives et réglementaires et à considérer celles-ci comme de simples formalités dont l'issue lui serait déjà acquise**.

30. Si le projet de Parc est devenu prioritaire pour des questions financières, le pétitionnaire prétend revenir ultérieurement avec celui des tyroliennes refusé auparavant par la CDPENAF.

Compte tenu des **nombreux effets cumulés déjà mis en lumière par l'ARS et la MRAe respectivement dans leur avis et rapport**, la dissociation des deux projets ne saurait être acceptée par la population et contreviendrait sans conteste à la directive européenne 2011/92/UE « *qui vise à ne soustraire aucun projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, au sens de la directive, sauf si le projet spécifique exclu pouvait être considéré sur la base d'une appréciation globale comme n'étant pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement* ».

Cela a d'ailleurs été repris par la Cour de Justice Européenne qui a précisé que « *L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337* » (voir, en ce sens, l'arrêt du 21 septembre 1999, Commission/Irlande, C-392/96, Rec. p. I-5901, point 76). Ainsi, cette enquête publique se présente-t-elle d'emblée amputée du volet des tyroliennes qui n'est que partie remise de l'aveu même du pétitionnaire. **Cette enquête publique devrait être déclarée caduque**.

31. A ce propos, l'avis de l'ARS est sans ambiguïté : « *Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études techniques (« divertissement et fête » versus « détente et valorisation de la nature »), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants.* »

Conclusion

32. Cette enquête publique intervient après celle visant la création d'une retenue collinaire en plein village de Bourg Murat, dans laquelle, Domoun la Plaine avait déjà indiqué : « *L'enquête publique qui nous concerne intervient dans une période où la population de*

ce petit village de Bourg Murat est encerclée depuis deux décennies, pour ne pas dire harcelée, par des projets mégalomaniaques sans queue ni tête.

(...) Les citoyens de ce joli bourg tranquille, à mi-chemin entre Piton des Neiges et Piton de la Fournaise tous les deux Patrimoine de l'Humanité, **en ont plus qu'assez des projets de méga-chantiers la plupart farfelus, avec les nuisances qui les accompagnent, pendant et après.** »

Cette affaire est suivie par de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, à La Réunion comme dans l'Hexagone, surpris.e.s et ravi.e.s de voir combien l'action citoyenne peut aider à contrecarrer les projets inutiles, sans utilité publique (que personne n'a réclamé), écocides et gageant dans un gouffre financier des fonds publics au moment où nous entendons qu'il faut faire preuve de sobriété ; tout cela dans le calme et le respect des uns et des autres et surtout des outils démocratiques prévus par nos lois et règlements.

C'est donc dès avant de donner l'autorisation « d'aménager » pour le parc - que le pétitionnaire veut faire passer pour un projet respectueux de l'environnement alors que c'est au contraire un projet de marchandisation des espaces naturels après leur artificialisation - **que l'autorité décisionnaire finale, le préfet de La Réunion, devrait avoir une oreille attentive aux lanceurs d'alerte au sein de la population, à propos de toutes les nuisances que le projet va faire supporter au final à la population, à l'environnement et même à l'économie globale de ce bourg aujourd'hui considéré avec la Plaine des Cafres comme le grenier de La Réunion.**

Salutations

OBS 185 :

Bonjour,

En tant que citoyen, et dans le cadre de l'enquête publique (cf arrêté n° 2023-1081/SG/SCOPP/BCPE du 1er juin 2023) portant sur le projet de construction du Parc du Volcan; je viens par le présent mail vous signifier mon désaccord et mon opposition à ce projet, pour les raisons développées ci-après par l'association Domoun la Plaine, qui bénéficie de mon soutien total dans son combat.

Arguments de désaccord en réponse à l'enquête publique sur le projet de Parc de loisirs à Bourg Murat

1. Ce projet est **inutile**, car ce n'est pas pour retrouver des distractions comme celles qu'il propose, que les très nombreux visiteurs, aujourd'hui sans le parc - touristes, pique-niqueurs en famille les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou randonneurs tout au long de l'année -, viennent à la Plaine des Cafres.

Il **n'est d'aucune utilité publique**, ne répond pas à des besoins de la population, est censé proposer une offre touristique inadaptée et qui comporte des risques pour l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Il est extrêmement **dispendieux** car les dépenses, déjà très importantes et changeantes (hausse du coût des tyroliennes, de la maîtrise d'œuvre et à présent des investissements), présentées hors coûts de fonctionnement dans le dossier, sont certainement encore sous-évaluées. Le coût annuel de l'entretien du parc n'est pas chiffré, la gestion devrait se faire en régie communale ce qui fait peser un risque élevé pour les contribuables tamponnais.

En outre, il est **écocide**, car les aménagements qu'il prévoit, artificialiseront à outrance nos paysages uniques et reconnus même par l'UNESCO. Ils comportent aussi, de l'avis même de l'ARS, des atteintes graves à la santé publique.

I. Impacts du projet pour la population

2. Les aménagements prévus dans ce parc, à **proximité directe d'habitations**, dégraderont comme l'a souligné l'ARS dans son rapport, tous les paramètres de la qualité des milieux de vie des riverains : bruit des activités proposées dans le parc et celui de la circulation accrue, qualité de l'air, pollution de l'air par l'accroissement du trafic routier et les barbecues géants, dépôts sauvages de déchets et prolifération de ce fait des animaux errants et des nuisibles (rats). Cela est prévisible, malgré toutes les « compensations » que le pétitionnaire est prêt à financer **avec nos impôts**. Le pollueur, c'est lui ; les payeurs, c'est la population de la Commune du Tampon.
3. La gravité extrême réelle **des risques sanitaires** de ce projet pour la population telle qu'elle apparaît dans l'avis de l'ARS, ne peut laisser les décideurs indifférents comparée aux projections de développement économique non précisées et qui n'ont aucune certitude de réalisation.

En effet, quel économiste sérieux pourrait valider l'hypothèse d'un avantage concurrentiel quelconque de ce territoire, situé à 1600 m d'altitude, au climat rude en hiver et passablement humide, éloigné des centres touristiques habituels, par rapport à d'autres sites sur l'île ou sur l'île sœur qui se prêtent plus facilement aux attractions et jeux de foire que ce Parc dit du Volcan voudrait offrir ?

Les divertissements proposés dans le projet au prix d'une défiguration des paysages vont à contre-courant de l'urgence climatique d'une part et, d'autre part, de la culture des hauts.

L'avantage réel de la Plaine des Cafres, et de Bourg Murat en particulier, se trouve dans ses paysages, sa tradition pastorale, son climat vivifiant, le calme et l'air pur. Tout ce que ce projet inutile, écocide et budgétivore veut ruiner.

Un projet de développement devrait tirer parti de ces **atouts naturels sans les travestir** et des **compétences nombreuses** qui se trouvent parmi la population cafrilplanoise au lieu d'aller chercher ailleurs **des modèles de développement qui n'ont aucune de chance de fonctionner ici**.

4. L'ARS indique, à juste titre, que « *le projet de création de 10 tyroliennes récréatives est administrativement distinct du projet de parc du volcan, mais que, dans les faits, ces deux projets sont liés. Les tyroliennes sont situées à l'intérieur du parc du volcan. Les effets cumulés sur l'environnement et la santé sont à prendre en compte* ». Outre les mesures d'impact des nuisances sonores qui semblent selon elle sujettes à caution, l'ARS met en avant les **impacts psychologiques des nuisances difficilement modélisables ou prévisibles avec des outils techniques**, et de plus, elle indique de façon catégorique les conséquences, pour la santé des habitants du village, de l'ensemble des **pollutions de l'air**.

Les habitants de Bourg Murat ne sont pas des cobayes et ils ne pourraient accepter les mesures compensatoires proposées par le promoteur consistant à les **cantonner derrière des murs** de gabions. Il s'agit clairement d'une mesure qui marque **un profond mépris** du maire pour ses administrés.

Outre les nuisances évoquées plus haut, **le préjudice financier** que les résidents des Topazes et de Piton Dugain voire au-delà, vont subir sur leurs biens, à quelques encablures des tyroliennes ou des barbecues géants, n'est pas pris en compte.

5. Un schéma de rupture générationnelle est constaté depuis de nombreuses années, du fait des schémas d'aménagement du territoire. Il ne faut pas se voiler la face sur ces causes et déplorer seulement les conséquences qu'elles produisent dans notre société.

En effet, il n'y a pas de mots, il n'existe aucune continuité dans l'échange, les familles sont divisées, chacun vit dans son foyer, chacun subissant les décisions sans pouvoir y faire grand-chose, ou du moins sentant du mépris à son égard. Chacun se recroqueville, refoulé dans ses besoins fondamentaux, **isolé dans un individualisme mortifère que viennent flatter les offres en matière de consommations tout en faisant fi des besoins collectifs**.

Au 1.1 du rapport des garants de la consultation préalable, on peut lire ceci : « *Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé **une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : " il faut remettre l'humain au cœur du projet "**.* »

Bref, il est nécessaire de mettre des mots sur ce constat psychologique de grande envergure qui mine les foyers sans que cela ne soit dit. **La violence sous-jacente des projets comme celui du Parc, doit être dénoncée.**

6. Le néophyte en études acoustiques qu'est le public appelé à participer à cette enquête, n'est pas en mesure d'entendre quoi que ce soit aux conclusions de l'étude acoustique, telles que celle-ci : « *On rappelle que dans la réalité, la probabilité pour que l'ensemble des événements ayant un impact sonore interviennent exactement en même temps est extrêmement faibles* ». Ou encore : « *En considérant la répartition des niveaux selon les périodes, on aboutit à un niveau moyen sur la journée qui peut être comparé à la contribution des tyroliennes évaluées dans la précédente étude d'impact dédié* ». On assiste à un **verbiage de spécialistes payés pour faire admettre** comme une fatalité le passage d'un endroit, jusqu'à maintenant réputé pour son environnement paisible sans autre bruit que celui des activités agricoles, à un univers bruyant, en particulier les jours de repos : dimanches, vacances scolaires, etc. **On peut se demander d'ores et déjà combien de ceux qui vont plébisciter comme à l'accoutumée ce genre de projets écocides, auront pris le temps d'étudier et comprendre tout ce verbiage.**

En tout état de cause, nous aurions plus tendance à croire les alertes lancées par **l'ARS, indépendante et garante de la santé publique**, plutôt que **les bureaux d'études non indépendants car financièrement dépendants du maître d'ouvrage**, d'autant que l'ARS émet elle-même des réserves sur la pertinence des mesures d'impact du bruit faites par les bureaux d'études.

II. Impacts environnementaux

7. Etant dans l'impossibilité de faire ce projet inutile plus loin que les habitations directement concernées (Topazes et Dugain), comme le suggère l'ARS, car ce serait alors trop près du Parc national et du bien inscrit au Patrimoine de l'Humanité, le simple bon sens voudrait que la municipalité l'abandonne définitivement au bénéfice de la population et de l'environnement, et pour préserver les fonds publics.
8. Le site choisi est **un haut lieu en matière de paysages, d'espaces naturels, de biodiversité et de biocénose** ; il n'a pas à devenir – comme le souhaite le maître d'ouvrage – « un haut lieu du divertissement sur l'île, accueillant des événements festifs », surtout par le saccage des milieux et la défiguration des paysages uniques.
9. Les endroits pouvant accueillir des « événements festifs » ne manquent pas sur la Commune du Tampon, ni même au proche village de la Plaine des Cafres où se tient tous les ans le Miel Vert, dont les clameurs nocturnes se font déjà entendre jusqu'à Bourg Murat.
10. Le caractère artificiel, dénaturant le site et impactant dangereusement les paysages et les espaces naturels sensibles comme les zones humides, les habitats d'une faune et d'une flore protégées, avait déjà été dénoncé par certains participants à la concertation publique préalable de juillet 2021. **Le projet dans sa version n° 3 qui est soumis à l'enquête publique aujourd'hui, n'est en rien plus acceptable que la version n° 1.** Même si la surface du parc a été revue à la baisse, la défiguration des paysages, la dégradation des milieux qui abritent de nombreuses espèces florales et faunistiques et l'artificialisation des sols figurent toujours dans cette énième version.
11. Ce projet induira **la modification significative du caractère rural** de cette partie de la Commune du Tampon et de ses paysages pastoraux. Les animaux des pâturages

avoisinants seront eux-mêmes en souffrance à cause des bruits intrusifs causés par les usagers des tyroliennes, des pumtracks, des barbecues géants et leurs fumées.

12. Nous reprenons à notre compte un passage de l'avis de l'ARS à propos de la hausse progressive des incidences : *« Les projets de parc du Volcan de 2019 et 2021 sont très différents tant dans les objectifs que dans les aménagements proposés. Les incidences sanitaires pour les riverains du projet initial sont globalement beaucoup plus importantes. Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études (« divertissement et fête » versus « détente et valorisation de la nature »), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants ».*

Il y a de quoi rester pantois, et cela ne nous surprend guère puisque dans le dossier technique accompagnant l'enquête publique, à titre d'exemple, nous avons, initialement, un projet avec quelque 900 places de parking. Le résumé non technique de l'étude d'impact – censée nous prouver que tout va bien en matière de réduction des impacts environnementaux - se vante que l'impact a été profondément réduit du fait que : *« Afin d'accéder au site, il était initialement prévu de construire quatre parkings, d'une capacité totale de plus de 900 places. Finalement seuls 3 parkings seront construits, dont une partie est réservée aux bus, pour une capacité totale de 423 places, **soit moins de la moitié du parc de stationnement initialement prévu.** »* Or, dans la Note de présentation non technique envoyée à l'autorité environnementale – le préfet quand même ! -, le total des places de parking est de 723. **Soit c'est le maître d'ouvrage qui ment à l'autorité environnementale, soit c'est son cabinet d'étude chargé de procéder à l'étude d'impact qui travestit la réalité et tous les résultats qu'il nous fournit sont susceptibles d'être du même acabit.**

Nous avons posé oralement la question au commissaire-enquêteur le premier jour de l'enquête publique, sur les écarts de chiffres de places de parking. Il nous a répondu qu'il s'agissait d'une erreur. Des grossières erreurs comme celle-ci sont nombreuses dans le dossier technique. Ainsi en est-il du plan de masse général où figurent les 10 câbles de tyroliennes, alors qu'a priori, depuis l'avis défavorable de la CDPENAF, elles n'ont plus lieu d'y être. Une semaine après le début de l'enquête publique, dans les trois lieux de permanence de l'enquête, des plans de masse général sans les tyroliennes ont curieusement fait leur apparition.

Nous avons pris le temps de débusquer d'autres erreurs de ce type destinées à tromper la population ou bien c'est du travail bâclé de la part des bureaux d'études à 1,8 M€. Nous laissons cependant au porteur de projet et à ses cabinets d'étude peu scrupuleux payés par nous, les contribuables, le soin de refaire un dossier sans tous ces scories et de se représenter devant nous.

Il est clair que le dossier technique est vicié et **nous demandons au commissaire-enquêteur d'annuler cette enquête publique entachée de nombreuses erreurs qui faussent le jugement du public.**

13. Loi **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) en préparation.

Anticipons car l'urgence climatique, l'urgence démographique et, à La Réunion, l'urgence en matière de foncier nous l'exigent.

La zone à défricher pour ce projet, ne serait plus que de 3900 m² (Résumé non technique). Cependant, la surface d'emprise du projet est une zone quasi naturelle (habitations mises à part), qui deviendra une zone largement anthropisée ; les visiteurs sont susceptibles de l'investir, la déranger, la souiller dans sa totalité. C'est aussi une sorte d'artificialisation des sols pour la diversité biologique, faunique notamment.

Quoi qu'il en soit, un élu ne devrait pas être sans connaître la loi et les orientations qu'elle prend, donc, ne devrait pas ignorer la loi ZAN qui sera à terme la norme : 50% de réduction

de l'artificialisation des sols d'ici à 2030, 100% d'ici à 2050. Sauf à ce qu'il se place, comme il en aurait pris l'habitude, au-dessus des lois.

Toute artificialisation, de nos jours, ne devrait servir que des projets **absolument indispensables**, comme le logement. **Un parc d'attractions, qui a toutes les apparences d'un puissant générateur de déficits publics, n'est pas, à notre avis, absolument indispensable, en ces temps de sobriété.**

Ce faisant, la commune avec ce projet spolie ses administrés de leur droit élémentaire d'être logés décemment, puisqu'il gaspille des fonds publics rares sur un projet totalement secondaire pour ne pas dire « lunaire ». Toute politique urbaine dorénavant devrait viser à pourvoir à l'essentiel (logement, infrastructures indispensables, etc.).

14. Nous avons proposé à notre municipalité de venir travailler avec nous sur des projets éco-socio-responsables. En effet, surpris de voir lors de la concertation préalable sur le projet de « Parc du Volcan » que nous ne pouvions nous prononcer que sur un seul et unique projet, sans pouvoir discuter d'aucun de ses aspects qui ne nous convenaient pas, nous, adhérents de l'association Domoun la Plaine, avons élaboré et présenté **un projet alternatif de Village étape**, label proposé par le Ministère de la transition écologique. Le maire a été contacté à plusieurs reprises pour échanger avec nous sur des alternatives non-écocides, plus respectueuses des habitants, tout en recherchant le moyen pour redynamiser le bourg et offrir de réelles perspectives d'emploi à la population, grâce à des activités pérennes correspondant à de réels besoins. **Le maire nous a ignorés, n'écouter pas les conseils des garants de la Commission Nationale des Débats Publics dans leur rapport. Il nous a même empêché un jour l'accès à l'hôtel de ville pour prendre un rendez-vous. Il a préféré « du pain et des jeux » et le sacrifice de l'environnement.**

III. Les milieux naturels

15. Dans le schéma de l'ERC (éviter, réduire, compenser), sont précisées des étapes d'évaluation du projet afin de définir les impacts négatifs sur l'environnement et de trouver les mesures qui répondent à l'application des mesures d'évitement et sur les impacts résiduels, à l'application des mesures de réduction.

Dans le projet du Parc du Volcan, les applications des mesures d'évitement ou de réduction se sont limitées à une réduction de la zone globale concernée par le projet du parc, totalisant aujourd'hui une surface de 23,5 ha dont 15 ha aménageables. **À l'intérieur de cette zone d'impact, les effets négatifs continuent donc d'exister et les enjeux restent les mêmes.**

16. La zone concernée par le projet est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 : Haut du Tampon et de l'Entre-Deux. Les études menées pour définir l'état et l'importance de la faune et de la flore de cette zone ne sont pas pris en compte comme elles le méritaient. L'impact pourtant est concret sur les espèces présentes dans cette zone :

- Des espèces protégées ont été identifiées ; les cabinets d'étude conciliants choisis par le maître d'ouvrage ont tendance à **les considérer pour espèces certes protégées mais négligeables (comme le tarier de La Réunion ou tec-tec)**, ainsi ils n'ont aucune considération pour leur préservation ;
- La zone où voudrait s'implanter ce projet, est aussi un milieu d'habitat pour les espèces fauniques et florales qui essayent de survivre au milieu d'autres EEE, introduites par les humains faut-il le souligner. **Le fait qu'il soit « dégradé » par la main de l'homme, n'est pas une raison pour l'achever avec des projets inutiles : les activités humaines, l'artificialisation des espaces éloignent encore et toujours la faune qui devra migrer vers d'autres espaces qui deviennent alors portions congrues, et devenir ainsi de plus en plus vulnérable jusqu'à la disparition de certaines espèces.**
- Ce projet va à l'encontre de **La stratégie nationale Biodiversité 2030** mise en place par le Ministère de la Transition écologique qui parle de « *structurer une organisation efficace*

pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité » et de « protéger la nature et inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes ».

17. Les zones humides qu'on rencontre dans la zone d'implantation du parc sont dégradées, lit-on dans l'étude d'impact. Hormis ce constat qui semblerait réjouir les auteurs du rapport, aucune volonté dans le projet du parc d'en prendre soin ou de remettre à la place centrale qui leur revient, les enjeux cruciaux et fragiles de ces zones. Aussi, aucune étude précise n'est-elle apportée dans le projet initial qui démontrerait que celui-ci est en parfaite adéquation avec le code de l'environnement - Articles R214-1 à R214-132 - concernant les eaux et le milieu aquatique impactés par des activités, des installations et leurs usages. Aucune étude d'expert indépendant en hydrogéologie ne vient prévenir sur les risques par exemple des lessivages des 423 ou 723 places de parking pour les eaux souterraines. **Aussi le projet et les travaux qui s'en suivront ne pourront pas assurer une gestion mesurée selon l'article L211-1 du Code de l'environnement qui comprend les urgences du fait du changement climatique : « La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ».**
18. Le projet empiète sur les zones Nco et N (Naturelle). En effet, la zone NC, zone de richesse naturelle, **est une sous-section de la zone N – ou zone naturelle – du PLU.** Selon l'article R123-18 du Code de l'urbanisme, « *les zones de richesses naturelles, dites "Zones NC", sont à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol* ».
19. La préservation d'un « corridor écologique et hydraulique » est prise en compte, en théorie, mais en pratique, l'ouverture d'une zone d'activité humaine et l'artificialisation des espaces augmentent la tendance à la **propagation des espèces envahissantes déjà présentes sur le site du fait essentiellement des activités humaines, quoi d'autres.**
20. Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) déjà engagées avec AVE2M en 2022, sur fonds de l'Etat qui ont financé les PEC et de la Commune quelques matériels et équipements, n'ont pas eu de suivis. Il n'y a pas eu de plantation d'endémiques après l'arrachage des envahissantes, malgré ce qu'il avait été convenu, semble-t-il, avec le maître d'ouvrage. Action avortée et non renseignée, car en un an, les EEE sont en train de reprendre du terrain. Cela illustre l'absence totale de sérieux dans le suivi d'objectifs écologiques par le donneur d'ordre. **Comment croire dans ces conditions les promesses de biodiversité, de restauration des espèces menacées contenues dans ce projet ? Ne sont-elles pas destinées qu'à servir de miroirs aux alouettes ?**
21. En page 9/20 du rapport de la MRAe en date du 26 avril 2023, on lit : « *L'eau nécessaire au chantier (arrosage des pistes...), puis pour l'irrigation en saison sèche des espaces verts (environ 20 000 m³/an), **proviendra des retenues collinaires du Piton Marcellin et des Herbes Blanches par interconnexion (MR3), et ne pèsera donc pas sur la ressource en eau potable.*** » Soit.
- Mais il ne nous semble pas que les – bien trop – nombreuses retenues collinaires que creuse depuis quelques années la municipalité du Tampon, ainsi que toutes celles qu'elle envisage encore de creuser, à l'instar de celle dite du Piton Sahales en plein milieu de Bourg Murat qui a fait, au mois de mars de cette année 2023, l'objet d'une enquête publique, soient destinées à l'arrosage des pistes de ce chantier de parc de loisirs, ni à l'irrigation en saison sèche des espaces verts de ce parc. 20 000 m³/an, une bagatelle pour la Municipalité qui ne tient encore une fois aucun compte du nouveau Plan Eau du gouvernement prévoyant la réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici à 2030.

Ce faisant, ce projet **contrevient aux engagements pris par la Municipalité du Tampon dans son propre schéma directeur d'irrigation** dans lequel elle se proposait de faire ces retenues collinaires pour les besoins de l'agriculture.

Il détourne également de leur finalité, les fonds du FEDER qui ont subvenu, subviennent et subviendront à la construction de ces bassines locales, de quoi intéresser l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF).

Retenons en tout cas que, sur ce site dans son état naturel sans les artefacts proposés dans le projet, la nature effectue déjà très bien :

- son travail d'irrigation par les précipitations abondantes ;
- celui de stockage de cette eau dans le sol qui va être maltraité par les travaux et les aménagements de ce projet ;
- et de régénération de la biodiversité au rythme des saisons, sans serres, qu'elles soient « géodésiques » ou non.

22. Il suffirait juste que cette municipalité, qui a laissé envahir pendant des décennies le site par les EEE, **remplisse enfin le contrat pour lequel elle a été mise en place, sans prendre en otage les sans-emploi de sa Commune**, en entretenant les espaces naturels qui sont sur son territoire, comme il est de son devoir. Les milliers de visiteurs qui s'y promènent, n'en demandent pas plus. Surtout pas ces jeux de foire que son projet écocide leur propose.

IV. Coût financier pour la collectivité et les contribuables

23. Les mesures compensatoires proposées rajoutent au caractère dispendieux : le projet estimé à 11,6 M€ en 2021, passe aujourd'hui à 15,2 M€, sans compter le coût de la maîtrise d'œuvre qui est déjà passé, lui, à 1,875 M€. **Ces mesures compensatoires artificialiseront encore plus les espaces naturels**, tels ces murs d'insonorisation que le pétitionnaire se propose d'installer, en réponse à l'ARS qui dénonçait l'impact sonore du projet. Ces murs de gabions prendraient place derrière les habitations dont les occupants vivent aujourd'hui en paix avec des paysages sans artefacts devant les pitons et remparts aux alentours, **sans rien demander à la collectivité pour assurer leur tranquillité**. Le prix à payer pour assouvir quels besoins ? Pour satisfaire quelles envies de figurer parmi les plus grands destructeurs du patrimoine de l'humanité ?

24. Voilà un projet qui coûterait 15,2 M€ en investissement (budget sans doute sous-évalué au vu des nombreuses approximations depuis que la concertation publique préalable en juillet 2021). Son promoteur a fait des promesses sur des centaines d'emplois pour le justifier (150 emplois, rappelle l'étude d'impact de SAFEGE). **L'argument de « création d'emplois » est un poncif**. Il ne trompe que ceux qui ont envie d'y croire. Car il ne se fonde sur aucune donnée concernant les activités prévues réellement, susceptibles de générer des emplois nouveaux directs ou indirects.

Lors de la concertation publique préalable en juillet 2021, les représentants de la mairie s'étaient expliqués devant les participants sur le nombre d'emplois annoncé en se référant à **une étude Pôle emploi**. Cet argument qui met en haleine tous ceux qui applaudissent ce projet, n'est aucunement explicité dans le dossier technique de cette enquête publique, ni l'étude de Pôle emploi présentée comme les autres études, **alors qu'elle a été réclamée par les participants à la concertation préalable**. Aucun document chiffré n'est disponible, tout comme le souligne l'ARS dans son dernier avis réservé.

Si nous étions perfides, nous penserions que ces emplois qui font rêver - et nous les comprenons - les jeunes et moins jeunes sans emploi de cette Commune qui est quand même sous la férule du même édile depuis des décennies, vont encore servir à les asservir pour longtemps. Le projet que cet édile ne se prive pas de vanter en public, est constitué de contrats aidés qui octroieraient aux heureux élus de passer de « *quatre mois de travail à 12 mois de chômage* », comme il l'a dit à l'antenne à une heure de grande écoute. Perfides comme nous sommes, nous pensons même qu'il pourrait envisager d'expérimenter sur ceux d'entre eux bénéficiaires du RSA, **les « emplois gratuits sous peine de suppression du RSA », avec la complicité de France Travail**. Mais comme nous ne sommes pas perfides,

nous dirons simplement que les 150 emplois sont une manière de faire défiler les gens devant le commissaire-enquêteur pour lui dire qu'ils sont d'accord avec le projet du maire. Nous demandons, afin de vérifier nos dires, au commissaire-enquêteur de nous dire combien de contributions à l'enquête publique sur ce projet, prennent la forme d'un plébiscite pour le maire et son projet écocide à Bourg Murat. C'est simplement honteux d'abuser ainsi les gens qui se trouvent dans la détresse.

Ce projet a toutes les caractéristiques **d'un projet voué à la catastrophe économique et financière après avoir été une catastrophe écologique et sociale.**

25. Le budget d'investissement de ce projet est passé de 11,6 M€ à 15,2 M€ en deux ans. Il ne bénéficiait jusqu'à présent que de 2,8 M€ de financement européen. D'ailleurs, au cours de la concertation préalable, **la population a été grugée**, le mot n'est pas trop fort, par les représentants de la mairie. On lit ainsi dans le 2. Introduction du rapport des garants de cette concertation : « *Coût : 11 800 000€ dont 70% éligibles aux fonds européens du FEDER gérés par la Région Réunion* ».

L'escroquerie manifeste était de faire croire à la population que la mairie avait obtenu du FEDER un engagement sur 8 260 000 € (70 % de 11,8 M€), alors qu'en réalité, cet engagement n'était que de 70 % sur un montant de 4 000 000 € seulement éligibles (voir DELIBERATION N°DCP2021_0527 de la commission permanente du Conseil régional du 27/08/2021). Pourquoi ce mensonge en public (nous avons conservé les enregistrements) lors de la concertation publique préalable ? **Comment le maître d'ouvrage compte-t-il financer à présent les 12,4 M€ restants ?**

26. Dans sa demande d'autorisation d'aménagement adressée au préfet, le maire souligne que le projet de parc est devenu une **priorité** pour sa majorité municipale. On peut le comprendre puisque les 2,8 M€, négociés in extremis avec l'ancienne majorité régionale avant 2021 sur le budget transitoire du précédent programme européen, doivent correspondre à **des travaux achevés avant le 31 décembre 2023**, soit dans six mois à peine.

Cela semble de plus en plus compromis, mais ce n'est pas notre problème. Notre problème, c'est ce pays, son environnement, sa population.

La procédure d'enquête publique s'achevant le 25 juillet, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour publier son rapport, l'autorité environnementale d'un délai équivalent pour prendre une décision. L'autorisation, **si autorisation il y a avec les lourdes responsabilités environnementales et sociales qui en découlent**, laissera à peine deux mois - après, le cas échéant, l'avis de la CDPENAF - aux entreprises du BTP sélectionnées à l'appel d'offres. Mais le cahier des charges de l'appel d'offre indique qu'elles ne disposeraient pour réaliser les travaux que de de 5,5 mois, faisant fi de la période des congés payés de la Branche comme il leur est demandé dans l'appel d'offre.

Tout cela flaire l'impréparation, l'improvisation, l'obstination dangereuse pouvant mettre en insécurité les intervenants, en plus de la gestion hasardeuse. Comment accepter un tel désastre économique, car l'Europe ne paiera pas si les travaux sont achevés après le 31/12/2023, malgré tant de sacrifices environnementaux et humains ?

27. L'exploitation du parc est prévue en régie communale. **Le coût de fonctionnement n'est pas présenté, et ce depuis la phase de concertation publique préalable alors qu'il a été réclamé par les participants.** Les seules recettes financières initialement prévues provenaient du ballon captif, à présent abandonné, et des tyroliennes qui ne figurent pas dans le projet de parc. Le risque est très élevé pour les contribuables tamponnais d'être contraints de payer **le déficit programmé de ce mode de gestion hasardeux et défaillant.**

V. Saucissonnage du projet

28. Bien qu'administrativement distinct du projet de 10 tyroliennes – refusé par la CDPENAF en janvier 2023 -, le projet de Parc, lui, est dans les faits étroitement lié. Ceci est vrai de

façon indéniable tant sur un plan géographique et géologique, qu'au regard des effets cumulés des deux sous-projets du projet global. Le lien est tellement apparent que **la question des recettes nécessaires** pour le fonctionnement du parc - dont l'accès sera gratuit - sans les tyroliennes et les ballons captifs qui devaient être payants, **est une énigme à part entière**. Les contribuables du Tampon et non seulement de Bourg Murat sont en droit d'obtenir des réponses claires à ce sujet.

29. Le pétitionnaire prétend que *« le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier, cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste. C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte »*.

Primo, nous sommes étonnés d'apprendre ainsi que **les services de l'Etat auraient été de connivence avec le maître d'ouvrage pour opérer de cette manière** ; la lecture du courrier adressé par la sous-préfecture de Saint Pierre en 2021, révèle que cette « autorisation » **était assortie de nombreuses précautions qui n'ont pas été observées** par le pétitionnaire.

Secundo, le pétitionnaire passe sous silence un fait de haute importance : en janvier 2023, la CDPENAF a ruiné ses espérances de faire passer le projet de tyroliennes avant celui du Parc d'attractions dit « du Volcan », au travers d'une simple consultation publique **par voie électronique**. Cela lui aurait permis de soustraire les tyroliennes à la décision de l'autorité environnementale. En effet, la CDPENAF a émis **un avis conforme défavorable** à l'aménagement du Piton Dugain pour y installer les 10 tyroliennes. De ce fait, la seule raison pour laquelle nous n'avons pas déjà ces fichues tyroliennes – la marotte du maître d'ouvrage - au-dessus de nos têtes, c'est que **la CDPENAF a barré la route au Maire pour qu'il s'auto-autorise à dénaturer et détruire définitivement cette œuvre de la Nature en y mettant son attraction inutile**. Et non comme il dit, *« pour comprendre et adapter les effets cumulés et rendre le projet de parc plus réaliste »*. Nous espérons que la CDPENAF saura rester fidèle à elle-même, **si le projet qu'elle a jeté par la grande porte lui revenait par la petite fenêtre**.

Nous n'avons pas la mémoire courte. **Les tyroliennes devaient être installées avant l'autorisation d'aménager pour le Parc du Volcan avec l'autorisation accordée au maire par sa majorité municipale (voir AFFAIRE N° 04-20220527, du 27/05/2022, AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER DU PROJET DE CONSTRUCTION DES TYROLIENNES SUR LE PITON DUGAIN À LA PLAINE DES CAFRES)**. Encore une fois, le pétitionnaire a une bien mauvaise opinion sur la perspicacité et la résilience de ses administrés. Et en outre, **il a tendance à s'affranchir des procédures administratives et réglementaires et à considérer celles-ci comme de simples formalités dont l'issue lui serait déjà acquise**.

30. Si le projet de Parc est devenu prioritaire pour des questions financières, le pétitionnaire prétend revenir ultérieurement avec celui des tyroliennes refusé auparavant par la CDPENAF.

Compte tenu des **nombreux effets cumulés déjà mis en lumière par l'ARS et la MRaE respectivement dans leur avis et rapport**, la dissociation des deux projets ne saurait être acceptée par la population et contreviendrait sans conteste à la directive européenne 2011/92/UE *« qui vise à ne soustraire aucun projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, au sens de la directive, sauf si le projet spécifique exclu pouvait être considéré sur la base d'une appréciation globale comme n'étant pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. »*.

Cela a d'ailleurs été repris par la Cour de Justice Européenne qui a précisé que *« L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337 »* (voir, en ce sens, l'arrêt du 21 septembre 1999, Commission/Irlande, C-392/96, Rec. p. I-5901, point 76).

Ainsi, cette enquête publique se présente-t-elle d'emblée amputée du volet des tyroliennes qui n'est que partie remise de l'aveu même du pétitionnaire. **Cette enquête publique devrait être déclarée caduque.**

31. A ce propos, l'avis de l'ARS est sans ambiguïté : « *Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études techniques (« divertissement et fête» versus « détente et valorisation de la nature»), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants. »*

Conclusion

32. Cette enquête publique intervient après celle visant la création d'une retenue collinaire en plein village de Bourg Murat, dans laquelle, Domoun la Plaine avait déjà indiqué : « *L'enquête publique qui nous concerne intervient dans une période où **la population de ce petit village de Bourg Murat est encerclée depuis deux décennies, pour ne pas dire harcelée, par des projets mégalomaniques sans queue ni tête.***

*(...) Les citoyens de ce joli bourg tranquille, à mi-chemin entre Piton des Neiges et Piton de la Fournaise tous les deux Patrimoine de l'Humanité, **en ont plus qu'assez des projets de méga-chantiers la plupart farfelus, avec les nuisances qui les accompagnent, pendant et après.** »*

Cette affaire est suivie par de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, à La Réunion comme dans l'Hexagone, surpris.e.s et ravi.e.s de voir combien l'action citoyenne peut aider à contrecarrer les projets inutiles, sans utilité publique (que personne n'a réclamé), écocides et gageant dans un gouffre financier des fonds publics au moment où nous entendons qu'il faut faire preuve de sobriété ; tout cela dans le calme et le respect des uns et des autres et surtout des outils démocratiques prévus par nos lois et règlements.

C'est donc dès avant de donner l'autorisation « d'aménager » pour le parc - que le pétitionnaire veut faire passer pour un projet respectueux de l'environnement alors que c'est au contraire un projet de marchandisation des espaces naturels après leur artificialisation - **que l'autorité décisionnaire finale, le préfet de La Réunion, devrait avoir une oreille attentive aux lanceurs d'alerte au sein de la population, à propos de toutes les nuisances que le projet va faire supporter au final à la population, à l'environnement et même à l'économie globale de ce bourg aujourd'hui considéré avec la Plaine des Cafres comme le grenier de La Réunion.**

Salutations

[OBS 186 :](#)

Bonjour,

Je souhaite manifester mon mécontentement et mon opposition au projet communal d'installer un parc public et une aire de jeux avec tyroliennes, dans le canton de Bourg Murat .

C'est un espace naturel avec une faune et une flore uniques à préserver. Il en reste assez peu sûre l'île de La Réunion, qu'il est Vraiment impératif et urgent de préserver ce qui reste.

Bourg Murat est aussi une zone agricole et d'élevage, avec ses habitants du terroir et ses vacanciers. Ce coin et les environs proposent déjà une panoplie d'activités de plein air non polluantes et adaptées à l'environnement.

Ça serait un désastre d'apporter encore et encore des activités supplémentaires qui détruiraient le calme, la tranquillité et la préservation de ce patrimoine naturel.

Peut être utiliser cet argent à améliorer nettement les infrastructures déjà en place , en les embellissant , en les entretenant régulièrement afin de rendre à ce village de la Plaine encore plus beau, propre, repeint, creolisé dans son architecture....etc etc....

Je vous remercie pour votre écoute et compréhension.

OBS 187 :

Bonjour monsieur le commissaire

je suis une habitante du tampon et suis contre ce projet de parc décrit dans le dossier d'enquête publique. Nous avons dans le sud des exemples de sites de pleine nature presque exemplaires donnant satisfaction à la population:

le site du nez boeuf sur la route du volcan, le site de piton sec sur la route du volcan, le parcours en forêt de l'étang salé, le parcours tamarhaut à la ravine blanche et le parcours de santé au tampon, le site de la plage de grande anse à saint pierre, le site de l'anse des cascades à sainte rose qui ont été aménagés en respectant la nature!

-pourquoi ne pas aménager ces 45 hectares en libre accès sommairement en parcours de marche (comme à l'étang salé) , parcours de santé (comme à la pointe) et en parcours équestre?

-pourquoi ne pas aménager simplement la zone de pique nique avec des kiosques comme au nez boeuf ou piton sec, accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que des points d'eau et des toilettes publiques?

-pourquoi ne pas poursuivre simplement la destruction des espèces nuisibles et le remplacement par des plantes endémiques à la main comme le font déjà des associations?

-pourquoi prévoir 730 places de parking alors que 100 places sont suffisantes?

Ce site doit rester naturel , ouvert et gratuit , nous aurons ainsi le plus beau site de pleine nature de la Réunion, exemplaire sur le plan écologique, respectant la population de bourg murat sans mettre en péril les finances de notre ville.

OBS 188 :

Bonjour,

En réponse à l'enquête public sur le Parc du volcan, je tiens à dire que je suis opposée au projet.

Ce projet pharaonique contera très cher, serait un désastre écologique dans un lieu encore préservé, n'est d'aucun intérêt pour les habitants de la plaine des cafres et risque de créer de nouveaux embouteillages, et il me semble que le volcan et la nature est déjà une attraction suffisante aussi bien pour les réunionnais que pour les touristes.

Arrêtons de dépenser des milliers d'euro dans des projets absurdes et grandiloquents, et mettons les plutôt à profit pour des projets écologiques et utiles pour les réunionnais.

Cordialement.

OBS 189 :

Dans le cadre de l'enquête publique au titre du code de l'environnement préalable à l'autorisation environnementale, portant sur le projet de construction du parc du Volcan, situé sur la commune du Tampon, je vous transmets :

● **MON AVIS DEFAVORABLE** pour le projet du Parc du Volcan

C'est un projet incompatible avec la préservation des milieux de vie environnants et qui va défigurer des paysages uniques, un projet de marchandisation des espaces naturels par leur artificialisation hors contexte de la transition écologique, non respectueux de la santé, voire totalement inutile. Infrastructures contre-nature dans des sites d'une beauté et d'une valeur inestimables.

OBS 190 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous signaler des anomalies importantes du dossier lesquelles devraient invalider le projet tel qu'il est présenté.

Le plan masse général est inopérant par la présence des 10 tyroliennes, projet rejeté par la CDPENAF en janvier 2023.

En regardant de plus près la carte du projet plan masse général, il apparaît qu'un des parkings empiètent sur la Zone N ainsi que la plus petite des serres, celle de 8 m. Or cette Zone N est strictement protégée, comment expliquer cette anomalie de construction ? Anomalie importante à ajouter à celles déjà dénoncées, le nombre discordant de places de parking donné par le pétitionnaire, de 712 places on passe à 415, puis plus loin, on lit à nouveau 712. Dans le rapport de l'ARS concluant à un avis réservé, rappelons le, on peut lire: "**La prise en compte de niveau de bruit ambiant résiduel actuel différents en un même lieu (Laeq et L50), qui plus est par le même BET, doit être expliquée. Les différences sont très significatives et sont de nature à remettre en cause totalement la pertinence de l'étude. p: 8/23.**" il s'agit de la pollution sonore subi par les résidents, sujet crucial de santé publique. Le pétitionnaire a-t-il expliqué ces différences ?

Une autre anomalie, voir un vice de dossier, est l'opacité financière aussi bien en terme du budget d'investissements que celui de fonctionnement,

Dans n'importe quel dossier présentant un projet, une section Aspects financiers est jointe, à défaut, le dossier est rejeté, ici, il s'agit de millions d'euros pour les investissements et de plusieurs milliers d'euros pour le fonctionnement !

Le dossier est au mieux lacunaire, inexact, les informations ne sont ni régulières ni sincères, aussi ce dossier doit-il être revu et présenté à nouveau par le pétitionnaire, **en présentant en même temps**, le nouveau projet tyroliennes.

OBS 191 :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

"Utopie d'un édile mégalomane"

Ecocitoyenne responsable je vous informe que je suis contre le projet Duparc du volcan.

Ce projet n'est absolument pas écologique bien au contraire. Il va, pour sa construction, détruire tout un écosystème ancestral qui ne mérite que notre respect.

Pensez-vous qu'il soit possible pour les habitants de Bourg Murat de vivre sereinement et paisiblement à l'intérieur d'un parc d'attraction ????

Les habitants de ce havre de paix et de verdure ont-ils vocation à devenir des êtes de Foire j'en doute.....

JE SUIS CONTRE car en aucun cas, comme il est martelé par l'édile, il n'apportera d'emplois pérennes.

4 mois de travail et 8 mois de chômage..... résorption de l'emploi précaire.....NON..... Précarité encadrée et organisée c'est INADMISSIBLE....

JE SUIS CONTRE les dépenses pharaoniques engendrées par ce projet.

Surtout quand il s'agit d'argent public.

Quelle gabegie pour un projet qui frise l'illégalité.....

JE SUIS CONTRE car je soutiens les éleveurs et respecte leur travail laborieux.

Pensez-vous qu'avec cette activité humaine hors normes les bêtes vont pouvoir continuer de paître paisiblement ?????

Moi non.

J'espère que mon avis négatif à ce projet retiendra votre attention.

Recevez Monsieur le commissaire-enquêteur mes sincères salutations.

Une habitante de Sainte Marie - Réunionnaise de cœur

OBS 192 :

Bonjour,

Je suis très contente de pouvoir donner mon avis sur ce projet CATASTROPHIQUE pour l'environnement comme pour les habitants de la Plaine des Cafres.

Je suis absolument CONTRE ce projet.

Les auteurs de ce projet devraient plutôt réfléchir à un programme environnemental qui protégerait ce site MERVEILLEUX au lieu de l'enlaidir par des constructions et des nuisances sonores et polluantes.

OBS 193 :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai lu avec attention les documents concernant le projet de construction d'un Parc de Loisirs à Bourg Murat.

Vous rendez-vous compte que les habitants du lotissement Les Topazes seront ENCLAVÉS au milieu du projet du Maire du Tampon. Est-ce que lui-même et sa famille habiteraient à cet endroit de son projet ???

Je connais le secteur en tant que touriste, en période d'été.

Concernant le climat, mon amie habitant au Topazes me parle souvent du temps qu'il fait en période hivernale.

Température hiver 2023 : - 1° = GIVRE.

Comment visualiser 950 visiteurs/jour, dans une telle condition climatique ???

À cet endroit même poussent des arbres **millénaires**.

Ce Patrimoine doit être à tout prix préservé.

NON à ce projet qui va polluer la Plaine des Cafres ; sans compter les nuisances sonores, la pollution de l'air

qui sont des facteurs qui impactent la santé des Habitants.

Monsieur Le Commissaire,

SAUVEZ CETTE BELLE ILE !!! SAUVEZ BOURG MURAT !!

OBS 194 :

Bonjour,

Je vous transmets ce mail dans le cadre de l'enquête publique sur le projet du parc de loisirs à Bourg Murat, dans l'espoir qu'il soit entendu.

C'est un projet qui n'a, selon moi, aucun bon sens. L'attrait des hauts, c'est la nature, la tranquillité. Vouloir ajouter du dynamisme est une chose, dénaturer le lieu en est une autre.

Certains points semblent, soit échapper aux planificateurs, soit ne pas se faire entendre.

- La tranquillité des habitants actuels :

Qu'en est-il de la nuisance sonore ? Vous voyez vous habiter à côté d'un parc d'attraction, même s'il y a un soi-disant "mur", quand des attractions sont à côté de vous ?

Qu'en est-il de la sécurité et du sentiment de sécurité ? Vous sentiriez vous en sécurité si, du jour au lendemain, votre rue tranquille se voyait remplie de gens ?

Qu'en est-il de la valeur des propriétés ? Vous voyez vous acheter une maison dans un endroit mitoyen d'un parc ?

Qu'en est-il de l'infrastructure actuelle des routes ? Est-ce que les routes pourraient supporter un afflux supérieur sans devenir encombrées ?

Globalement, l'impact psychologique des riverains ne peut être mesuré, mais va cependant se voir bafoué.

- L'écosystème d'un endroit reconnu par l'UNESCO comme devant être protégé.

Défrichage, arrosage pour maintenir le paysagement (dépense d'eau inutile), pollution de l'air, pollution sonore, etc. C'est un projet écocide dans un endroit qui se veut être naturel, et reconnu par l'UNESCO, **contenant de la faune et de la flore protégée.**

Je pense définitivement que si le but est de dynamiser les hauts, il y a d'autres moyens que par un parc qui, même avant d'exister, semble causer plus de tort que de bien.

J'espère que les avis seront réellement pris en comptes pour la réalisation de ce projet.

Cordialement

OBS 195 :

Non à ce projet l'ère est à la préservation de la nature qui nous reste bonne réception

OBS 196 :

Mr le commissaire,

L'idée de développer le village de Bourg Murat est noble.

En effet des milliers de résidents Réunionnais, des milliers de touristes passent par ce village des hauts de notre île au cœur du parc national.

Certains ne font que passer pour aller en direction du volcan et parfois s'arrêtent pour aller visiter la maison du volcan et redescendent bien souvent sur le littoral. Très peu passent une, voire, deux nuits sur le village.

Donc l'idée de proposer quelque chose de nouveau qui puisse permettre aux villageois de s'y retrouver est pour moi intéressante. Dynamiser les gîtes, restaurants, tables d'hôtes, l'artisanat local par la création d'un lieu d'Animation est bonne.

A cela, deux conditions, **NE PAS TOUCHER A LA NATURE**, et **TOUT FAIRE EN CONCERTATION AVEC LA POPULATION**, la proposition actuelle du conseil municipal du Tampon ne va pas dans ce sens.

Le maire et son équipe veulent un parc du volcan à l'image d'un Philippe De Villiers en Vendée qui a construit le Puy du Fou, sauf que, en Vendée l'idée est partie des villageois il y a plus de cinquante ans, à l'opposé du Tampon ou le maire et sa "folie des grandeurs" veulent **IMPOSER** ce parc en bétonnant un piton (pour des tyroliennes qui ne seront en service que très peu de temps sur l'année), en implantant des serres artificiels n'ayant pas d'utilités pédagogique, et surtout, qui demanderont de l'eau pour le fonctionnement quotidien, en dénaturant le site existant du champ de foire où la faune et flore se côtoient depuis que l'île est sortie de l'océan.

Il existe au Tampon un parc des palmiers unique au monde. Il nous a demandé un investissement énorme, il faut le finir, l'entretenir et analyser son intérêt auprès du public avant de réinvestir de l'argent public dans un autre parc.

15 millions d'euros, alors que les écoles mériteraient des rénovations, que l'accès au public en difficulté de santé est souvent pénalisé par l'inaccessibilité des administrations, des trottoirs, des parkings sauvages qui empêchent la libre circulation des Tamponnais en fauteuil;

15 millions d'euros pour repenser la circulation de la ville par un transport en commun gratuit et efficace, pour implanter un complexe de cinéma, salle culturelle accessible à tous, la culture ce n'est pas que Miel vert et les florilèges.

Mais avant d'envisager de grands projets, cela doit pouvoir se faire **uniquement en concertation avec la population** et l'**avis** de celle-ci.

En l'état actuel du projet "parc du volcan" je **ne suis pas d'accord** à sa **réalisation**.

Cordialement.

OBS 197 :

Assez de saccager notre île !

Béton nuisances sonores et autre. Tout ça pour le plaisir d'un maire mégalomane !!!

OBS 198 :

Bonjour

je suis XXXX, j'ai 59 ans et je réside à Bourg-Murat depuis 2004.

Je ne suis pas favorable au projet du parc du volcan proposé par la municipalité.

Car c'est un projet qui contribue à dénaturer le caractère rural de Bourg-Murat ainsi que son patrimoine culturel matériel et immatériel. Je pense à ce mode de vie des habitants des hauts de notre île. Ce que j'appellerai « l'Âme des hauts de l'île ».

Je considère que au-delà des dégâts environnementaux et le non sens aux vu des enjeux écologiques de demain, le village n'a pas vocation à devenir un lieu de divertissement et de consommation de loisirs pour la population de la Réunion.

Et que bien au contraire, les paysages naturels et pastoraux ainsi que cet art de vivre développé par les « zabitans » des hauts est la vraie richesse de notre île et de tous ses habitants.

Cordialement.

OBS 199 :

Bonjour,

Ci-dessous ma contribution à l'avis de consultation publique dans le cadre du projet du Parc du Volcan à Bourg Murat.

J'estime qu'un tel projet de concentration touristique n'est pas en accord avec les principes de développement durable, notamment avec le principe de vivabilité. Les exemples d'impacts négatifs de la surfréquentation d'un lieu naturel ne manquent pas dans le monde. En concentrant les activités touristiques sur une même emprise, avec un prévisionnel d'accueil de 300 000 personnes par an, la municipalité du Tampon fait peser un risque important sur le site naturel exceptionnel de Bourg Murat, et sur la tranquillité de ses habitants.

Ayant grandi à la Plaine des Cafres jusqu'à l'âge de 11 ans, puis ayant déménagé dans un environnement plus urbain à Saint-Pierre, c'était pour moi toujours un plaisir de retrouver la quiétude des Hauts et du Volcan et de m'extasier devant ses paysages naturels exceptionnels.

C'est ce plaisir du naturel et de la quiétude que je souhaite voir se perdurer.

Aussi, je pense que le projet devrait être réévalué sur une logique plus extensive avec une remise en état des infrastructures existantes (aires de pique-nique pré-existantes, promotion des pistes VTT déjà existantes avec création de service de location de vélos et d'accompagnement par des guides en utilisant comme locaux d'accueil touristique des bâtiments préexistants à Bourg Murat) associée à un objectif de limitation de la fréquentation automobile via la mise en place de parkings relais et de navettes efficaces depuis des zones déjà fortement urbanisées du Tampon (centre-ville, Bras de Pontho, 23ème km) pour visiter le volcan en adéquation avec les problématiques actuelles et réelles de la Réunion.

En conséquence, ce projet devrait, à l'échelle d'un joyau naturel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, être précurseur d'un développement plus durable à la Réunion :

- développement des transports en commun,
- expérimentation de pratiques zéro déchets (pique-nique zéro déchets),
- promotion d'activités de plein air sur une emprise extensive,
- préservation et promotion des plantes et animaux endémiques, via la création de parcours botaniques balisés en forêt, en partie rendus accessibles aux PMR ; et lutte contre les espèces invasives,
- inclusion sociale et développement de l'économie sociale et solidaire avec par exemple la création d'une coopérative d'habitants pour la promotion touristique de leurs lieux de vie,
- intégration de pratiques culturelles et artistiques.

Ce projet devrait être un "laboratoire" pour l'émergence d'idées collectives et inclusives de promotion touristique durable d'un territoire naturel unique au monde, à rayonnement régional, national et international.

OBS 200 :

Madame, Monsieur en charge de l'enquête publique Projet de Bourg Murat,

Je viens par la présente dire NON au projet pharaonique , sur Bourg Murat. En effet, je trouve plus que dommage de défigurer un site comme celui de Bourg Murat : un site vert, sauvage, à l'image de la Réunion "lontan", sans chichis, mais qui reste très touristique et familial à la fois.

NON NON NON AU PROJET D'AVILISSEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES!!!!

[OBS 201 :](#)

Madame, Monsieur,

Par la présente je m'oppose au projet de construction du parc à Bourg Murat. Quel sens à ce projet / Il existe déjà le parc du volcan, magnifique, très accessible, un site préservé à Bourg Murat qui associe avec délicatesse vie familiale (et ses kiosques) et touristiques (randonnées, route vers le volcan).

Pourquoi défigurer tout cela? Pourquoi mettre à mal un bel équilibre, un bel environnement pour un projet écocide, rempli de béton et de buts dévoyés?

JE DIS NON NON A CE PROJET!!!!

[OBS 202 :](#)

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire part de mon opposition à ce projet dépourvu de sens de construction d'un immense parc " à la Disney" dans l'exceptionnel cadre de Bourg Murat.

Je viens depuis plusieurs années passer en famille plusieurs semaines, et je ne peux me résoudre à voir se défigurer, sans raison valable, on ne peut parler d' l'intérêt général, un site remarquable alliant déjà vie familiale et touristique.

NON A LA CONSTRUCTION DE CE PROJET QUI N'APPORTERA RIEN, NI A LA REUNION, NI A SES HABITANTS, ni même à ceux qui y résident!!!!

[OBS 203 :](#)

Madame, Monsieur les enquêteurs publiques,

Par ce mail, je tiens à dire que **je m'oppose en tout point au projet écocide, pharaonique et mégalomane du Parc du Volcan.**

En effet, outre l'impact négatif et inéluctable que ce projet aura sur la biodiversité du site, sur ses sols et sur le paysage, le coût du projet me semble absolument insensé quand on sait qu'une grande partie de la population tamponnaise vit en dessous du seuil de pauvreté et que nous vivons actuellement une période d'inflation sans précédent..

Il est de notre devoir de préserver notre île pour les générations futures. Ce projet, à l'aune des préoccupations écologiques et sociales qui sont les nôtres, me semble véritablement ubuesque surtout quand on sait la pollution sonore que ce projet risque d'entraîner pour les habitants de la zone.

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous porterez à mon avis,

Cordialement.

[OBS 204 :](#)

[Monsieur le Commissaire,](#)

Projet d'un autre temps; alors même que tout dans les propos officiels :
- incite à stopper les mégalomanies des uns et des autres,
- qui semble vouloir tenir compte du dérèglement climatique,
ces artificialisations inutiles entraveront la biodiversité et sont d'une viabilité incertaine (voir Vulcania, joujou répondant à ces mêmes critiques et critères...)

OBS 205 :

* AVIS DEFAVORABLE

M. le Commissaire enquêteur,

En tant qu'habitant du lotissement les Topazes donc le premier à être concerné par ce projet, je me permet de vous expliquer pourquoi je ne suis pas **FAVORABLE**.

A mon avis les touristes ne viennent pas à la Réunion pour aller visiter un parc d'attraction, ils viennent surtout pour la beauté de notre paysage, des excursions qu'ils peuvent pratiquer en toute tranquillité par rapport à l'air pure que dégage les hauteurs de l'île surtout à la Plaine des Cafres..

Ce projet est inutile, couteux.. Il menace notre biodiversité etc.. Ce parc est trop près des habitations (Topaze - Dugain).

Ce qui va découler de ce parc :

- * Nuisances sonores
- * Circulation accrue
- * Qualité de l'aire polluée par le trafic routier dense comme le prévoit l'apporteur de projet..(723 places de parking, 900 visites par jour etc..)
- * Les dépôts sauvages
- * Les animaux errants et surtout les nuisibles (rats)

La Plaine des Cafres est surtout fréquentée en été, le week-end.. Par rapport à la chaleur des bas, les gens viennent chercher de la fraîcheur autour d'un rougail saucisses, faire des balades avec les enfants soit à vélo, à pied ou peut être même en calèche etc.. Ils ne viennent pas dépenser de l'argent pendant leur repos.. Pourquoi vouloir changer tout ça, mettre du béton, des câbles etc.. Déraciner des arbres endémiques pour en replanter sous des serres, c'est le monde à l'envers..

La population concernée doit être écoutée. Ce projet pèse trop lourd sur notre environnement et l'avenir de la population de la Plaine des cafres.. Il faut qu'il s'intègre dans un schéma global de développement du secteur de Bourg Murat. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres usages pour les 15 millions qui vont être injecté dans ce projet genre améliorer les routes, des habitats, l'amélioration pour la distribution de l'eau potable, de l'assainissement, la santé, les écoles et surtout la suppression des espèces nuisibles etc.. ?

Avec quel argent va fonctionner ce parc, qui payera ? Bien sûr ça va être nous mais M. le Maire n'est pas honnête sur ce sujet car il n'en parle même pas dans son projet.. Il ne parle pas de la hausse des impôts qui va suivre obligatoirement.. Il ne parle pas également de l'amortissement du projet ni sur le fonctionnement.. On voit tout de suite que ce projet se dirige vers un fiasco monumental car actuellement on ne parle d'aucune rentrée d'argent.. L'entretien de ce parc va avoir un coût, qui va le supporter les habitants ??? La seule rentrée d'argent qui était prévue c'était les "Tyroliennes" mais comme la CDPENAF a émis un avis défavorable il n'en parle plus.. Mais le connaissant (le maire) ça va bientôt revenir ce projet catastrophique..

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a donné son avis : DEFAVORABLE par rapport la proximité des habitations, des nuisances sonores provenant des "Tyroliennes", effet intrusif chez les habitants, des bruits multiples (trafic routier, parkings, routes encombrées, qualité de l'air par rapport aux barbecues collectifs et individuels, le stress pour les animaux directement sous les câbles etc..) Vous vous rendez compte M. le Commissaire que le paysage va être massacré par rapport aux serres de 13 m de haut, des 10 câbles de tyrolienne.. ?

Comment va t'on procéder pour l'arrosage des serres, ça va être encore au détriment de nos agriculteurs.. L'eau va provenir des retenues collinaires.. Obligé..

Concernant la sécurité sur ce site.. Par rapport à la fréquentation annoncée par la mairie qui je pense croit encore au père Noël, qui pourra intervenir les gendarmes, des vigiles privés ou la Police municipale.. Je ne pense pas que la Gendarmerie renforcera l'effectif de la brigade au nombre de 6 actuellement, ni la Police Municipale par son manque d'effectif.. Voilà de l'embauche très utile..(PM)

Je terminerai par les emplois que M. le Maire se vante depuis le début sur les plateaux télé, les journaux ainsi qu'auprès de Pôle emploi.. Quel genre d'emploi il va créé pour nos jeunes.. Travailler 4 mois et toucher l'ASSEDIC le reste du temps.. Il ne sait plus tantôt il y aura 300 emplois et tantôt 150 il se moque de nos jeunes.. Pour lui c'est son rêve qui doit passer avant.. Car ce Monsieur a bien dit que depuis tout petit il a rêvé d'un "Puy du Fou" à la Plaine des Cafres" LOL..

M. le Commissaire enquêteur, vous vous rendez compte qu'au 21 ème siècle le Maire du Tampon veut enfermer des humains (lotissement les Topazes) avec un mur "Gabion". Ca va être l'attraction phare du projet je pense.. Les gens vont peut être nous lancer des cacahouètes.. LOL

Aujourd'hui le monde entier parle de l'écologie, du réchauffement de la planète, de la santé etc.. J'espère M. le Commissaire enquêteur que suite à cette enquête publique en votre âme et conscience, vous allez tenir compte de cette catastrophe mondiale qui plane sur nos têtes.. Je sais que vous allez être impartiale et qu'en regardant les registres vous allez vous rendre compte de la technique que M. le Maire utilise pour fausser cette enquête.. Manipuler des citoyens à aller signer le registre en mettant leurs noms, leurs adresses et surtout l'avis très défavorable.. Les gens ne savent même pas de quoi parle ce projet on le voit par rapport les avis, aucun détail.. Par contre sûr qu'il va vérifier les registres ou bien un rapport lui est fait quotidiennement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

OBS 206 :

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Je suis totalement défavorable au Parc du Volcan qui dans son intention est écocide, aberrant économiquement et nuisible pour la population d'aujourd'hui et surtout de demain. En effet, à

l'heure où nous devrions nous concentrer sur des projets en rapport à la dé-carbonisation, autonomie énergétique, protection des habitats naturels... comment imaginer laisser le projet parc du volcan exister !

Quelle idée saugrenue de raser 15 hectares de biodiversités aux portes du parc naturel et proposer en échange de faire pousser sous serres des plantes que l'on a plaisir de côtoyer dans les bas de l'île!

Quel gouffre financier d'injecter 15,2 M€ de nos impôts dans l'aménagement de ce projet sans en déterminer les coûts du fonctionnement annuel inhérent et imparable alors qu'il y a tant d'autres priorités sociales et de transport à développer au Tampon!

Quel objectif alléchant ces 150 emplois qui ressemblent à un miroir aux alouettes tant on ne sait rien de leur structuration (CDD ? CDI ? temps plein ou partiels, contrats aidés, fiches de poste, qualifications requises, organigramme, etc.) ni à qui sera cédée la gestion du Parc du Volcan et quel sera le profil du concessionnaire!...

OBS 207 :

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Résidant à la Réunion depuis de longues années , j'ai pu admirer cet espace naturel , grandiose préservé des nuisances sonores , d'une circulation intensive (comme malheureusement sur la plupart des routes de l'île) . Entre Piton des neiges et Fournaise , la Plaine des Cafres et ce village tranquille de Bourg Murat ne doivent en aucun cas être artificialisés .

Les volcans sont les " attractions « préférées. des réunionnais et des touristes ? Nul besoin d'un parc de loisir aux activités qui ne correspondent en rien aux envies de randonnées nature , de découvertes de la flore et la faune endémique(magnifique et variée) de la grande majorité des visiteurs.

Détruire un espace naturel pour des besoins marchands n'est pas intelligible à l'heure où nous devons éduquer nos enfants à préserver au contraire au maximum les petits coins de la planète encore intacts qui sont les poumons de la terre.

Je n'oublie pas les 15,2 M d'euros dépensés avec l'argent de nos impôts , la tranquillité perturbée des habitants de Bourg Murat , l'impact sur la qualité de l'air , les nuances liées aux déchets etc etc...

Aujourd'hui oui je n'ai pas trouvé d'aspect positif à ce projet d'autant que les objectifs touristiques ne sont pas clairement posés .Rappel de la décision du Comité du patrimoine Mondial du 3 mai 2013: »Les flux touristiques sont susceptibles de constituer une menace pour la biodiversité et l'environnement « .

Je m'oppose donc fermement à cet projet écocide .

OBS 208 :

Non au parc du volcan tel qu'il **est présenté actuellement** par l'équipe municipale.

La population du Tampon n'a pas été concertée et c'est une volonté du maire de laisser sans doute une trace de son passage sur notre territoire.

La dépense publique engendrée par ce parc pourrait être investie ailleurs (rénovation des écoles, cinéma, culture; piscine au 23ème, etc).

Le Tampon est une ville en transformation et cela doit être fait en concertation avec les Tamponnaises et les Tamponnais.

Vive le Tampon, vive la Démocratie.

OBS 209 :

Madame, Monsieur en charge de l'enquête publique Projet de Bourg Murat,

Je viens par la présente dire NON au projet pharaonique , sur Bourg Murat. En effet, je trouve plus que dommage de défigurer un site comme celui de Bourg Murat : un site vert, sauvage, à l'image de la Reunion "lontan", sans chichis, mais qui reste très touristique et familial à la fois.

NON NON NON AU PROJET D'AVILISSEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES!!!!

OBS 210 :

Bonsoir,

je ne veux pas de ce parc qui n'amènera aucun touriste. Ils veulent la vraie nature!

OBS 211 :

Quelle folie! Comment une si mauvaise idée a pu germer dans la tête du maire. Cela ne créera aucun emploi pérenne mais seulement des petits contrats pour ses " proches" et sympathisants.

OBS 212 :

Bonjour,

Je ne veux pas de ce projet écocide, inutile, coûteux et pharaonique. Il faut des logements, des emplois, des routes et des écoles en bon état.

OBS 213 :

Bonsoir,

Le maire a marché sur la tête. Pourquoi pas des pistes de ski, une patinoire. Les touristes viennent pour la nature alors il faut la protéger. Je ne veux pas de ce projet!

OBS 214 :

Merci de recevoir mon opinion sur la construction d'un éventuel Parc du Volcan.

Vous tous, décideurs, politiques, administratifs que vous êtes, vous êtes en perpétuelle contradiction. A l'heure où l'Europe suffoque sous la chaleur, à l'heure où nos gouvernants parlent de résilience, de résistance, de sobriété, pur lutter contre le réchauffement climatique, vous continuez à vivre dans l'hubris d'un Parc du Volcan, dont les finalités sont essentiellement économiques et touristiques, mais dont les conséquences sont antinomiques avec les modifications climatiques : bétonnage, perte d'une importante surface herbeuse ou agraire, perte de possibilités d'une agriculture vivrière au moment où La Réunion se cherche une autonomie alimentaire, ... Vous êtes dans la contradiction absolue.

Tant que vous n'aurez pas compris que toutes vos actions emmagasinent un peu plus de CO2 dans l'atmosphère, tant que vous n'aurez pas compris que toutes vos actions doivent être mesurées à l'aune de molécules de CO2, ppm dans notre air ambiant, vous serez dans l'erreur ABSOLUE.

Votre illogisme me fait vomir, rien de moins. Réfléchissez si vous en êtes capable, at arrêter ce cirque touristique !

Président d'AID.

OBS 215 :

NON, NON, c'est NON! Assez de l'hubris, place à la sobriété frugale chère à Pierre Rabhi. Pas besoin d'un Parc pour jeter un peu plus de CO2 dans l'atmosphère. Ne voyez-vous pas la canicule en Europe? Etes-vous donc si aveugle?

Président d'AID

OBS 216 :

Bonjour,

Avis favorable concernant le parc du volcan. Cela permettra à notre belle commune de se développer encore plus tant au niveau touristique qu'au niveau de l'emploi.

OBS 217 :

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser ce courriel en tant que citoyenne de la commune du Tampon, et au nom de ma famille, parents, grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines, tous citoyens de la commune du Tampon depuis des générations. Nous souhaitons attirer votre attention sur le projet d'aménagement d'un espace touristique intitulé "Parc du Volcan" à la Plaine des Cafres, projet dont nous considérons l'impact sur l'environnement, la santé et l'économie locale, hautement préoccupant.

Comme vous le savez, la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis un avis défavorable à ce projet. Leur inquiétude, que nous partageons, se fonde sur plusieurs arguments solides.

Impact sur la biodiversité et les paysages : Le projet envisage la "neutralisation" de 45 hectares de zone naturelle et pastorale et l'aménagement de 15 hectares. Ces modifications lourdes porteront inévitablement atteinte à la biodiversité locale et altéreront les paysages emblématiques de la Plaine des Cafres.

Nuisances pour les riverains : Les 1 000 places de parking prévues et les nombreuses activités touristiques (tyroliennes, ballon captif, toboggans, aires de jeux, aires d'accueil, infrastructures événementielles, etc.) engendreront des nuisances sonores et visuelles pour les habitants. De plus, l'augmentation du trafic automobile induite par le parc aura des conséquences sur la qualité de l'air, ce qui soulève des préoccupations sanitaires.

Préservation du foncier agricole : La construction de ce parc pourrait compromettre les efforts pour une autonomie alimentaire. En effet, cette terre pourrait être utilisée pour développer des exploitations agricoles, soutenir l'économie locale et assurer notre autosuffisance alimentaire.

Risques économiques : Ce projet, d'un coût estimé à 14 millions d'euros, semble présenter un rapport coût/bénéfice défavorable. Le coût de fonctionnement non chiffré sera inévitablement supporté par les citoyens, sans garantie d'un retour sur investissement probant. De plus, le risque de surcoût caché est réel, augmentant le fardeau économique potentiel pour la collectivité.

Impact sur le tourisme : Bien que ce projet vise à stimuler le tourisme, il est à craindre qu'il n'ait l'effet inverse. Beaucoup de visiteurs viennent à la Plaine des Cafres pour sa tranquillité, son air pur et la beauté naturelle de ses paysages. Le développement d'un parc d'attractions pourrait détourner ces touristes.

Patrimoine de l'humanité : Enfin, ce projet pourrait avoir un impact négatif sur le statut de Patrimoine Mondial de l'UNESCO dont jouit le parc national de la Plaine des Cafres. Nous devons préserver ce

patrimoine pour les générations futures.

En résumé, bien que nous comprenions la volonté d'attirer plus de touristes et de stimuler l'économie locale, nous pensons qu'il existe d'autres moyens plus durables et respectueux de l'environnement pour atteindre ces objectifs.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte ces préoccupations et nous restons à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Cordialement,

[OBS 218 :](#)

M. Le Commissaire,

Etant donné que

- 1) ce projet entrainerait trop d'imperméabilisations des sols
- 2) les différents risques sanitaires soulevés par l'ARS
- 3) la préservation de certaines espèces de la flore et de la faune n'est pas assurée
- 4) la montagne a une place primordiale encore plus dans notre île, il faut qu'elle reste un milieu naturel protégé
- 5) ce parc n'est pas d'utilité publique, ils profiterait seulement à certains financièrement

Ce projet est écocide, injuste, dispendieux.

Je suis totalement défavorable à ce projet.

Merci d'avance de bien vouloir prendre en compte mon avis!
Mes sincères salutations,

[OBS 219 :](#)

Bonjour

Je vous écris pour vous faire part de mon opinion par rapport à la création éventuelle d'un parc du Volcan, par la mairie du Tampon.

Étant Tamponnais, je m'oppose formellement à ce projet en tant que citoyen engagé à travers deux corps de métiers différents, la culture en tant que musicien professionnel, et l'agriculture en tant que pépiniériste.

La ville du Tampon, à la démographie grandissante, cherche à être de plus en plus attractive pour un bon nombre de réunionnais, le besoin de construction de logements sociaux est réel, et les besoins en logements le sont tout autant.

Mais que dire de la stratégie politique au sein de la commune qui se développe de plus en plus, s'étend vers le ciel, et qui ne prend pas en compte son environnement ?

La mairie vous dira "mais si nous agrandissons le parc des palmiers, nous avons un projet de parc au volcan, nous avons fait le parcours sportif boisé en plantes endémiques, ainsi que le parc Jean de Cambiaire et Tamar'hauts... J'en passe.

Qu'en est-il d'une vraie stratégie de développement urbaine où on prend en compte le besoin des habitants et le respect de l'environnement, et qu'à -t-on à offrir aux générations futures ? Des vies les uns sur les autres entassés dans des immeubles ou l'accès à sa voiture dans son parking souterrain pour rouler sur le béton occulterait le peu de nature qu'il reste ?

Aucune place n'est faite dans cette commune pour des prises de décisions qui changeraient tout pour les tamponnais ;

-un service de transport public fonctionnel et multimodal

-une vie culturelle bâtie autour de vrais pôles d'échange et lieu artistiques autres que le théâtre Luc Donat réservé à un public relativement aisé. (Dans une ville de plus de 80000 habitants, aucun bar, aucun café associatif ou salle de concert, ni de cinéma ou d'annexes de médiathèque.)

-des constructions de logements sociaux réservant une part pour l'accès à la terre pour les réunionnais et leur permettre de faire des jardins partagés, dont le rôle de ciment social en plus de nourrir la population à fait ses preuves.

Non. A la place de tout ça, des millions d'euros pour la création de la rocade sud sur la ligne des 400, pour toujours plus de voitures sur une île suffocante, l'extension d'un parc des palmiers sur des zones agricoles cultivables, et maintenant la création d'un parc au cœur du parc national ?

Ainsi au Tampon, la nature est mise en parc, voilà la vision de l'homme (rappelons-le, sapiens et mammifère) en 2023, déconnecté de son habitat naturel et de son environnement.

On préfère investir des millions d'euros d'argent public pour un projet gargantuesque et écocide. N'ayons pas peur du mot.

Qu'une personne éclairée vienne m'expliquer comment ce projet (parmi tant d'autres possible bien plus vertueux dont certains cités plus hauts) peut être bénéfique pour l'homme tamponnais et son environnement :

-mettre en place des serres avec des plantes endémiques des bas !! Une aberration totale

-Détruire par le béton une partie de la nature pour la création d'infrastructures lourdes et inutiles (ballon dirigeable, tyroliennes parking et bâtiments)

-transformer profondément des écosystèmes indispensables à la survie de l'homme dans son habitat Stockage de l'eau de pluie et du carbone, faune et flore endémiques, zone agricole pastorale, un des 4 meilleurs oxygènes de France selon un classement récent.

Dans une île et une planète dont le climat change rapidement (nous avons enregistré les deux années qui viennent de passer comme étant les plus sèches depuis 50 ans à la Réunion, où l'eau viendra à manquer et où les phénomènes météo vont en plus d'être plus fréquents et plus violents, je ne comprends pas l'idée d'un tel projet (consultez les rapports du Giec, pour ma part je l'ai fait et je me suis intéressé au cas de la réunion).

Il y a tellement mieux à faire pour créer de l'emploi et de l'attractivité tout en respectant son habitat et l'environnement.

J'espère que mon point de vue vous aura fait réfléchir, en tout cas je continuerais à me battre pour un changement concret, je le fais tous les jours, et je resterais anonyme.

Je vous souhaite une bonne journée et si vous avez des enfants, pensez à leur futur.

[OBS 220 :](#)

Bonjour

veuillez trouver en pièce jointe le soutien de l'alliance pour le réunion écologique et solidaire parue sur imaz press en courrier des lecteurs

Soutiens de l'alliance pour la réunion écologique et solidaire courrier des lecteurs du 21 juillet imazpress

https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/soutien-de-l-apres-a-l-association-domoun-la-plaine?fbclid=IwAR0-q2AQSGVaby2TPPpfRhhGOyWSI5_-TOA_9hHL0LGJfYF6sSA_UVTKJ60

L'Alliance Pour une Réunion Ecologique et Solidaire déplore les projets pharaoniques et écocides du Maire du Tampon, M. André Thien Ah Koon, et soutient l'association Domoun la Plaine qui se bat sans relâche depuis 2021 afin de préserver les paysages du Bourg Murat et du Piton Dugain. L'association invite tous les réunionnais à se prononcer sur le sujet en participant à l'enquête publique avant le 25 juillet à minuit.

En effet, pour l'APRES, le projet du "Parc du Volcan" et de ses dix tyroliennes qui entend s'installer à la Plaine des Cafres détruira de manière irréversible le patrimoine réunionnais, sa faune, sa flore et ses forêts primaires, en plus de représenter un gouffre financier pour la commune. De fait, comme le rappelle l'association Domoun la Plaine, le projet va coûter à la commune 15 millions d'euros, au bas mot ! Sur une île où 36 % de la population vit sous le seuil métropolitain de pauvreté, cette folie des grandeurs est en total décalage avec la réalité des besoins des réunionnais.

L'association rejoint Domoun la Plaine en dénonçant la Mairie et son projet écocide : M. André Thien Ah Koon a le devoir de préserver le patrimoine tamponnais afin de le transmettre intact aux générations futures. Les défis écologiques qui les attendent ne doivent pas être alourdis par le poids de la disparition pure et simple de notre environnement tel que nous le connaissons, et ce dans le seul but de satisfaire les lubies mégalomanes et anachroniques de certains élus.

L'APRES invite les associations et les réunionnais à se faire entendre et à participer à l'enquête publique en envoyant un mail à enquepubliqueloisurleau@reunion.pref.gouv.fr avec comme objet « parc du volcan » et à signer la pétition sur <https://www.change.org/protéger-pitons-cirques-et-montagnes>.

Courrier des Lecteurs

OBS 221 :

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis du collectif pour le maintien des activités dans le cadre de l'enquête publique citée en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Avis dans le cadre de l'enquête publique diligentée pour le projet de parc du volcan portée par la

commune du Tampon

Le Tampon le 25 juillet 2023 à 17h32,

Le projet de parc du Volcan est entré dans une nouvelle phase de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Si ce projet a une qualité, c'est bien celle de montrer à quel point l'obsession d'un seul individu suffit à faire du droit à la participation du public, un droit de papier n'ayant dans notre pays aucune influence sur le processus décisionnel. Les considérations liées aux besoins réels d'une commune classée parmi les plus pauvres de France, la décrépitude d'un territoire agricole que l'on ose encore présenter comme le grenier de La Réunion, l'absence de cohérence d'une politique d'aménagement, tous ces signes d'une faillite tant politique que morale, auront pour toute réponse la mise en place d'un parc d'attractions. Face aux millions d'euros d'argent de nos impôts dépensés pour quelques centaines d'emplois surtout précaires, le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé peut se rhabiller. Il se trouvera bien quelques récipiendaires de cet argent public pour trouver moult justifications à un tel projet inutile, comme le développement des hauts, la reconquête de la biodiversité ou la contribution à la valeur universelle des paysages classés de La Réunion.

Du béton, du goudron et de l'endettement voilà ce qui restera en héritage aux futures générations contribuables du Tampon, de La Réunion et de France.

Le moins que l'on puisse dire, si le représentant de l'état venait à autoriser cette aberration, est que nous sommes loin de la sobriété foncière et de l'engagement du dit état en faveur d'une gestion économe de l'espace. Ainsi, plus d'une vingtaine d'hectares de terre naturelle ou agricole vont être dévolues à ce seul projet.

Les études d'impact et autres évaluations dites écologiques ne prennent pas en compte le bilan carbone d'un tel projet, pourvu que l'on replante quelques essences endémiques pour la cacher la forêt des aberrations environnementales. Quand aux effets néfastes du surtourisme sur la qualité de vie des habitants, tout cela ne vaut pas un copeq face aux espèces sonnantes et trébuchante d'une culture standardisée ou celle de la pression immobilière et fiscale qui en résultera.

Le sous-dimensionnement du système de gestion des eaux usées (72 équivalent habitants pour 960 visiteurs/jour) montre à quel point l'impact environnemental est pris à la légère. Les conséquences durables engendrées par un tel projet sont pourtant bien réelle par rapport à la ressource en eau, la pollution des sols ou encore la surconsommation d'énergie liée aux serres géodésiques, devant accueillir toute la végétation de l'île. De telles installations dans la continuité du périmètre de protection lié aux risques technologiques qu'engendre les installations du dépôt de munition de l'armée est en fin de compte une idée des plus brillantes.

De toute façon le contribuable paiera, tant que quelques centaines d'emplois puissent être pourvus aux moment des élections au profit d'élus en recherche de mégalomanie !

Nous ne sommes plus à une hérésie prêt dans cette époque failli, ou au grand banquet de la vie ce type d'aménagement aura au moins réussi à nourrir le néant.

Enfinement a bien y réfléchir le projet de la mairie du Tampon manque cruellement d'ambitions. Monsieur X pour le Collectif pour le maintien des activités au cœur de La Réunion (Cmac)

NB : Je laisse à la sagacité du commissaire enquêteur le soin de déterminer le nature favorable ou défavorable de l'avis ci-dessus

[OBS 222 :](#)

Mwin lé contre

laisse la natire konme li lé té, tout ça ryink po larzan

[OBS 223 :](#)

Je m'oppose au projet du parc.

Le volcan est un loisir à lui seul, nous n'avons pas besoin d'un parc en plus.

Laissons les lieux rester naturels pour profiter de cela justement.

Je suis également contre le défrichage à l'heure où nous avons plus que tout besoin d'arbre pour endiguer le réchauffement climatique.

Plantons plutôt que de construire des parcs. Nous avons besoin de fraîcheur et que la forêt revienne.

Merci pour nos enfants qui ne s'ennuieront pas sans parc, mais vivrons dans des sites protégés et frais.

[OBS 224 :](#)

Bonjour,

Je suis opposée au projet de parc à proximité du volcan car je souhaite préserver la nature avant tout.

[OBS 225 :](#)

La première fois que j'ai entendu parler de ce projet, c'était de la bouche même du maire du Tampon, en 2019, et déjà, ce Parc du Volcan nous paraissait totalement mégalomane et déjà en contradiction totale avec les enjeux énergie-climat et de biodiversité.

La Réunion a déjà son lot de projet écocides, pourquoi en rajouter.

Entre le bien-être des habitants du Tampon, le futur de notre île gravement menacée par le changement climatique et la folie des grandeurs d'un maire en fin de carrière, nous avons choisi notre camp.

Non au Parc du Volcan, Oui au respect d'un patrimoine naturel exceptionnel.

[OBS 226 :](#)

Bonjour,

Ce projet semble tout à fait inutile . La Réunion mérite mieux cela. Elle mérite surtout d'être protégée dans toutes ses richesses contre de telles initiatives dot les retombées économiques sont à apprécier au regard des immenses préjudices que ce projet va causer aux immenses richesses naturelles de l'île intense. La Réunion dispose en effet d'atouts très important pour attirer les passionnés de nature sans avoir à prendre de tels risque .

Ce projet est **inutile**, car ce n'est pas pour retrouver des distractions comme celles qu'il propose, que les très nombreux visiteurs, aujourd'hui sans le parc - touristes, pique-niqueurs en famille les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou randonneurs tout au long de l'année - viennent à la Plaine des Cafres.

[OBS 227 :](#)

Bonjour,

Je refuse le parc du volcan qui vont enlever des terrains exploité par des agriculteurs et déformer notre belle nature.

Cordialement,

[OBS 228 :](#)

Bonjour,

Je refuse le parc du volcan qui vont enlever des terrains exploité par des agriculteurs et déformer notre belle nature.

Cordialement

[OBS 229 :](#)

Bonjour,

Je refuse le parc du volcan qui vont enlever des terrains exploité par des agriculteurs et déformer notre belle nature.

Cordialement,

[OBS 230 :](#)

Bonjour les défenseurs de notre Réunion

Alors qu'il s'agit de lutter contre l'artificialisation des sols, comment peut-on ne pas être stupéfait devant un projet qui vise à bétonner des hectares de champs et de forêt dans une zone protégée pour construire des circuits, des magasins de souvenirs, des distributeurs de mal bouffe, tout ce tintouin destructeur pour la faune et la flore de notre environnement.

Mais non seulement ce projet doit être abandonné, mais il faut tenter un procès à son inventeur pour crime contre l'environnement et la biodiversité.

Je suis à fond contre ce projet.
Merci de tenir compte de mon avis.

OBS 231 :

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je viens vous faire part de mon mécontentement vis à vis du projet "PARC DU VOLCAN" à la Plaine des Cafres.

En effet, celui-ci est un projet qui de par son ampleur ne fera rien d'autre que de nuire à la tranquillité de ce paisible quartier.

Pourquoi venir nuire les habitants des campagnes avec un projet qui ne fait pas l'unanimité auprès des Cafri-Plainois, qui tiennent à leur quartier paisible ou il fait bon vivre. Au détriment des habitants, la mairie préfère l'argent pour faire gonfler leur enveloppe.

Il serait préférable de créer le départ de cette tyrolienne au : CHEMIN L'HERMITAGE, plus précisément devant le portail de MR TAK. Car si celui-ci tient à sa tranquillité, pensent-ils à la tranquillité de ses habitants ? Je ne pense pas tellement au vu de son projet "égoïste".

Ce n'est pas devant chez lui, ni dans ses alentours que cette tyrolienne provoquera des nuisances: sonores, visuelles, et de pollutions... (grandes lignes), qui seront subies de force par les plus proches habitants, qui eux aussi sont contre ce projet.

Seront-ils en mesure de préserver la biodiversité, liée à la présence de plusieurs espèces de faune et de flore indigènes et endémiques de La Réunion (Tamarin des hauts, Petit Tamarin des Hauts, Branles vert et blanc, Busard de Maillard); d'écarter le risque d'apport d'espèces exotiques envahissantes lors de la phase chantier ; et de respecter l'intégration paysagère de l'ensemble des structures dans des paysages emblématiques de l'île ? Cela m'étonnerait très fortement au vu de l'ampleur de ce projet.

Nous, Cafri-Plainois, ne voulons pas de ce parc chez nous. Au pied de nos maisons, dans les parcs naturels.

D'autant plus qu'il va à l'encontre du développement durable et principalement de 2 de ses 3 piliers qui sont:

- - **La qualité environnementale** des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme.
- - **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement...) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale.

Il ne faut pas oublier que nos pitons, cirques et remparts sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et que ce parc ne fera en aucun cas partie de cela.

La mairie du Tampon est prête à investir 15 millions d'euros dans ce projet gargantuesque, ce qui ferait 100 ans de cantine gratuite pour nos enfants, alors qu'au dernier conseil municipal il a été voté une loi qui demande d'afficher un grand jour les parents qui ne paieraient pas la cantine.

Quelle est l'utilité de ce projet vis à vis des Tamponnais(e), et Cafri-Plainois(e), quand MR TAK préfère remplir les poches de la mairie, que de remplir le ventre de nos enfants.

Nous disons NON, et refusons ce projet "PARC DU VOLCAN" ou plutôt "PARC DE LA RUINE" à La Plaine des Cafres, laissez-nous notre tranquillité, notre air pure, nos chants des oiseaux, nos vaches dans les prés, mais en aucun cas à une tyrolienne et à un parc.

Merci

[OBS 232 :](#)

Bonjour,

Je suis votre projet.

Avec sincérité, dévouement et amour pour mon île intense, je m'oppose à ce projet.

Les raisons de la création de ce projet sont sûrement très attractives pour l'économie réunionnaise. Depuis les années du coronavirus, la démographie de la réunion a augmenté avec beaucoup d'expatriés de la métropole. Notre île est très attractives et plaisantes par toutes les activités de différents domaines. Mais il faut vous rendre compte de l'impact environnemental. Cela va "casser" l'authenticité de l'île, sa couleur car il ne faut pas tomber dans le "surtourisme". Laissez plutôt le bouche à oreille de nos points de culturels, nos paysages pour faire venir les touristes. Ceci va faire profiter seulement les touristes... en oubliant les locaux, ceux qui aiment la Réunion sans retouches nécessaires (car on le sait tous, elle n'en a pas besoin, elle est déjà magnifique comme elle est!)

Avec toute ma sincérité, et mes salutations, je vous prie de prendre en considération nos appels contre ce projet.

[OBS 233 :](#)

A force de faire semblant de gérer les espaces naturels sensibles, patrimoine mondial, réserves naturelles, zone humide labellisée ramsar etc en accordant des dérogations à tout va en faisant du business sur le dos de l'écologie on prend le risque de tout perdre.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Tant vont les biznesmen exploiter la mine écologique qu'à la fin qu'à la fin elle se révolte.

Quand il n'y aura plus d'espaces naturels sensibles

Quand il n'y aura plus de patrimoine mondial

Quand il n'y aura plus de réserves naturelles

Quand il n'y aura plus de zone humide labellisée ramsar

les gestionnaires de patrimoine pourront gérer à leur guise.

M. X

Président ACPEGES

[OBS 234 :](#)

Bonjour, suite à l'enquête publique je souhaiterais donner mon avis. Pour moi et ma famille ce parc seraient un très bonne chose. Nous n'avons pas forcément les moyens de nous déplacer sur toute l'île.

Donc pour nous un AVIS FAVORABLE.

FAMILLE S DE LA PLAINE DES CAFRES.

[OBS 235 :](#)

Avis favorable, enfin une évolution pour le tampon. Et surtout pour les Tamponnais. Merci pour nos enfants pas tout monde n'a moyen pour voyager.

Bravo et je dit encore une fois **AVIS FAVORABLE**

Famille nombreuse

OBS 236 :

Avis favorable pour le parc des volcans. Du travail pour nos jeunes .

OBS 237 :

Bonjour , avis favorable au parc du volcan .

Un parc pour le développement des Hauts avec un climat correct .
Donc AVIS FAVORABLE .

OBS 238 :

Cher Monsieur

Je me permet de vous écrire afin de vous donner mon avis concernant le parc du volcan. Étant moi-même originaire du Tampon, je suis favorable a ce projet qui permettra de dynamiser la plaine des cafres.

OBS 239 :

Bonjour,

Je vous écris pour donner mon avis, je suis favorable au parc du volcan. La plupart des infrastructures ici la réunion lé dans les bas. Donc c'est un projet que va ramène de l'emploi pour la population de la plaine des cafres. Et en même temps nou nora un endroit pou nou profitez avec nos enfants et nos familles. Faut nou arrêté voile à nou la face , la plupart monde les contre le projet lé pas originaire de la plaine des cafres. Faut savoir qu'ici en haut pas tout le monde n'a les moyens descende dans lé bas pour faire sortir zotes enfants. Alors nou ti créoles dé hauts nous lé content i oublie pas nou.

OBS 240 :

Cher Monsieur,

Je me permets de vous donner mon avis concernant le projet du parc du volcan. Je suis favorable à ce projet car ce parc va favoriser le lien social, ainsi dynamiser les hauts. Je vous remercie par avance de prendre en compte mon avis.
Cordialement.

OBS 241 :

Bonjour,

Je suis favorable à ce beau projet. Pour le développement de la Plaine des Cafres et pour les créations d'emplois.

OBS 242 :

Avis favorable et je trouve ce projet fabuleux.

OBS 243 :

Bonjour, je suis pour le parc du volcan.

Cela permettra de créer des emplois, de dynamiser le quartier et aussi toute la Plaine des Cafres.

Excellent projet.

Avis favorable.

Merci Monsieur Le Maire.

OBS 244 :

Bonjour, je suis d'accord pour la création du parc du volcan.

Cela ramènera de l'animation et des activités pour les jeunes et moins jeunes.
Avis favorable

OBS 245 :

Monsieur le commissaire enquêteur

OUI au parc du volcan, projet qui met en valeur les espèces endémiques des hauts et donc leurs protection et préservation. Très beau projet qui valorise la Plaine des Cafres. **AVIS FAVORABLE.**

OBS 246 :

Très beau projet. Création d'emplois, jeux, activités en famille.

Avis favorable.

OBS 247 :

Bonjour,

C'est un super projet.

Je suis souvent en famille à cet endroit et il est vrai qu'il manque des activités.

Avis favorable.

OBS 248 :

Il faut faire évoluer la Plaine des Cafres.

Créer des emplois pour les jeunes. Des animation pour les Cafriplinois, Tamponnais et Reunionnais.

Cela permettra aussi de réinjecter les recettes pour continuer à améliorer les quartiers du Tampon.

Avis favorable.

OBS 249 :

Bonjour,

Habitant au Tampon, je suis favorable au projet.

Je comprends l'idée de Monsieur Le Maire concernant l'enjeu économique, les créations d'emplois et le fort potentiel de la Plaine des Cafres concernant le tourisme.

Alors pour moi c'est un grand OUI.

Cordialement.

OBS 250 :

Oui au parc du volcan. Pour faire évoluer la Plaine des Cafres et ramener davantage de touristes.

Favoriser la création d'emplois.

Avis favorable

OBS 251 :

Bonjour,

Vous avez mon soutien pour ce projet de parc du volcan.

J'espère que ce projet arrivera à bout

Avis favorable.

OBS 252 :

Oui au projet du parc du volcan.

Projet d'envergure, utile pour permettre aux jeunes de la Plaine des Cafres de trouver un emploi

OBS 253 :

Super projet pour sortir du quotidien et aller s'amuser en famille les week-ends.

En période de forte chaleur ou même en hiver.

Mes enfants et moi-même croisons les doigts pour voir ce projet se réaliser.

Avis favorable de toute notre petite famille.

OBS 254 :

Bonjour,

Mon avis pour le parc est très très favorable. C'est un projet qui met en valeur le territoire de la Plaine des Cafres, et qui permettra de développer l'économie locale et touristique.

OBS 255 :

Je donne un avis favorable au projet du parc de volcan.

OBS 256 :

Très bon projet de développement des hauts.

Avis très favorable

OBS 257 :

Avis favorable pour le projet parc du volcan

OBS 258 :

Bonjour,

Je soussigné M.X né le X au Tampon.

Domicilié X au 97430 Le tampon

Donne un avis favorable au futur Parc du Volcan.

Fait pour valoir de droit,

OBS 259 :

Le parc du volcan doit donner ça place comme prévu avec beaucoup d'activité prévu et puis c'est un grand projet pour la commune du Tampon qui envisage de faire se grand parcours pour faire développer la Commune pour moi c'est un bon projet avenir

OBS 260 :

Bonjour,

Je suis favorable au projet du parc du volcan qui aura lieu à la plaine des cafres

Nous sommes ravis qu'un tel projet puisse se faire sur notre territoire pour le développement de notre commune et la création d'emploi pour les familles

OBS 261 :

Bonjour je donne un avis très favorable au parc du volcan, pour le développement ma commune.

OBS 262 :

Je donne un avis favorable pour le projet du Parc de Volcan

OBS 263 :

Avis favorable

OBS 264 :

Parc du volcan 

Je suis très enthousiaste pour que ce parc voit le jour ce sera un très beau site à découvrir et qui créera de l'emploi et développera les hauts de l'île.

Vivement l'ouverture de ce Parc 

OBS 265 :

Bonjour je donne un avis favorable au parc du volcan.

OBS 266 :

Avis favorable

OBS 267 :

Bjr le parc du volcan est extraordinaire

OBS 268 :

Avis favorable pour le parc du volcan

OBS 269 :

Bonjour,

J'envoie ce mail pour donner un avis très favorable au projet parc du volcan.

OBS 270 :

Bonjour

Je suis favorable à ce beau projet du parc du volcan

Bien cordialement

OBS 271 :

Ok, je donne un avis favorable pour le projet du parc du volcan.

[OBS 272 :](#)

Avis favorable

[OBS 273 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur

OUI au parc du volcan, projet qui met en valeur les espèces endémiques des hauts et donc leurs protection et préservation. Très beau projet qui valorise la Plaine des Cafres. AVIS FAVORABLE.

[OBS 274 :](#)

Bonjour pour ce qui est du parc du volcan, Je trouve que ça serait une bonne chose pour nous au Tampon pour avoir des activités à faire avec nos enfants pour renforcer la dynamique du Tampon pour attirer les autres villes et leur montrer qu'au Tampon ça bouge je suis pour ce projet pour un Tampon encore plus meilleur.

[OBS 275 :](#)

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous mon avis sur l'enquête publique portant sur le projet du Parc du Volcan.

Je suis défavorable au projet car le but recherché n'est pas compatible avec la préservation d'un environnement encore très préservé dans les hauts de La Réunion.

Une bonne partie des terrains concernés sont actuellement déjà accessibles pour les réunionnais pour des piques niques ou des balades aussi je ne vois pourquoi il est nécessaire de venir créer une structure qui va ramener un tourisme de masse : plusieurs centaines de milliers de personnes attendues chaque année selon le maire, et qui va artificialiser des zones.

Il existe déjà dans le même secteur des zones d'accueil du public très bien aménagées (foret de bourg murat - secteur nez de boeuf ...) qui ne sont jamais saturées. Il n'est donc pas nécessaire d'en créer de nouvelles.

Le maire du Tampon semble vouloir faire de ce parc une grosse attraction étant donné qu'il prévoyait dans sa première version 10 tyroliennes, une montgolfière captive et autres activités déconnectées de l'environnement dans lesquelles elles s'insèrent. Même si le projet a été découpé en 2 parties et que l'enquête publique ne porte pas sur ces équipements, il ne fait pour moi aucun doute que l'ambition du maire et d'obtenir la validation de la 2nd partie dans un avenir très proche.

Pour information la mairie a déjà acheté l'équipement montgolfière... je doute que ce soit pour la stocker dans un entrepôt.

Je vous invite à la questionner à ce sujet.

Comptant sur votre compréhension, j'espère que vous donnerez un avis défavorable à ce projet.

Cordialement

[OBS 276 :](#)

Bonjour,

Mon avis sur ce projet est FAVORABLE!!!! C'est un projet très important pour le développement touristique et économique du tampon. Grace a ce projet de nombreuses activités touristiques artisanales, agricoles etc. pourront d'avantage ce développer au profit de la population locale.

[OBS 277 :](#)

Bonjour,

Je suis originaire du tampon, et je suis favorable car ce projet est très intéressant pour le développement des hauts de l'île. Il pourrait être un atout pour la création d'emploi surtout dans le secteur du tourisme. Avec la création de ce parc les familles réunionnaises et les touristes pourront profiter de ces espaces verts ainsi des espaces pour le loisir.

Cordialement.

[OBS 278 :](#)

Monsieur le commissaire,

Un grand oui pour ce beau projet qu'est le parc du volcan. C'est plus un pour la création d'emploi et je ne parle pas seulement de ceux annoncés par la municipalité, mais surtout des activités économiques qui pourront se développer autour par la population.

[OBS 279 :](#)

Bonjour

J émets un avis favorable au projet du Parc du Volcan voulu par le maire du Tampon. Les tamponnais ont besoin de projets touristiques d ampleur.

[OBS 280 :](#)

Bonjour ma famille et moi sommes favorable à ce projet de Parc du Volcan au Tampon.

On profitera plus de la plaine des cafres s il y a autre chose que la cité du volcan qu on connaît déjà.

[OBS 281 :](#)

Bonjour,

mon avis est très favorable. c'est une très belle opportunité pour le développement du Tampon. Je suis originaire du tampon et je trouve que ce Parc met en valeur la faune et la flore locale au travers des différents aménagement paysagés. Pour moi ça n'a rien a voir avec le tout en béton dont les gens parlent. Au contraire c'est une façon de mettre en avant les espèces endémiques.

[OBS 282 :](#)

AVIS FAVORABLE

[OBS 283 :](#)

Bonjour,

Je suis originaire de la plaine des cafres, et j'aimerais donner mon avis au projet du parc du volcan. Je suis très favorable au projet. Je pense que la plaine des cafres va revivre avec ces zones de pique-nique et ces zone de parcours de santé. c'est un beau projet ! En espérant que sa concrétise.

OBS 284 :

Bonjour Monsieur,

Je tiens a donner mon avis au projet du parc du volcan.En tant que réunionnais et originaire du tampon je pense que c'est plus que positif pour nous réunionnais et aussi pour les touristes, donc je suis très très favorable au projet du parc du volcan. Super projet pour l'évolution de notre île et surtout de notre commune.

Cordialement,

OBS 285 :

Bonjour,

Avis favorable pour ce projet.

Une belle opportunité pour la commune.

OBS 286 :

Avis favorable

OBS 287 :

Cher Monsieur

Je me permet de vous écrire afin de vous donner mon avis concernant le parc du volcan.

Étant moi-même originaire du Tampon, je suis favorable a ce projet qui permettra de dynamiser la plaine des cafres.

OBS 288 :

Je porte un avis favorable enfin une sortie à la plaine.

OBS 289 :

Bonjour,

ce projet sorti de l'esprit du maire est inutile, dangereux, écocide et coûteux. Pourquoi toujours plus bétonner quand on insiste sur la vocation agricole de la Plaine des Cafres? Pourquoi penser que des touristes feront 10000kilomètres pour consommer des attractions dans un splendide milieu naturel? Comme le disait lui-même Mr Thien Ah Koon à la télévision avec Mr Le Dantec: " les employés après 4 mois de travail pourront toucher 12 mois d'asséidic. On ne parle donc pas d'emplois pérennes.

Pour le développement de Bourg Murat, ils existent des propositions alternatives comme la création d'un village étape. Ce modèle fonctionne bien en métropole!

Je suis donc farouchement contre ce projet.

OBS 290 :

bonjour,

il ne faut pas faire ce projet trop coûteux dont les tamponnais n'ont pas besoin. Il faut des logements, des écoles, des routes et des vrais emplois pas des petits contrats pour les proches de la municipalité.

Le vrai développement du Tampon passe par une économie circulaire à mettre en place rapidement et efficacement.

Les projets pharaoniques et écocides ne sont pas dans l'air du temps surtout quand on veut tendre vers une autosuffisance alimentaire!

OBS 291 :

Je suis pour cette action

OBS 292 :

Bonjour,

Je suis favorable au projet concernant le parc du volcan.

Cordialement.

[OBS 293 :](#)

Bonjour,

Dans le cadre de votre enquête en cours, je vous informe être totalement défavorable au projet présenté.

L'île de La Réunion est un joyau de biodiversité avec des espèces uniques au monde en terme de faune et de flore.

La protection de celles-ci devrait selon moi passer bien avant le développement touristique tel qu'il est ici proposé: il s'agit pour moi plus d'un tourisme de masse que d'un projet de développement durable.

- De plus, les thèmes "éviter / réduire / compenser" ne sont pas appliqués ici: l'argument "l'envergure du projet a été abaissée" est absurde. Si l'on proposait fictivement de raser toute la forêt, mais que l'on en rase plus que la moitié, l'argument avancé rend-il le projet acceptable?

- La gestion des eaux pluviales proposée est dépassée et ne répond pas aux critères de durabilité selon le plan national d'actions pour la gestion des eaux pluviales lancé par le Ministère de la Transition Écologique en 2021. En effet, l'infiltration à la parcelle devrait être généralisée, quand le projet propose des transferts via des noues et canalisations (même si orientés vers des bassins de rétention). En effet, lors de fortes pluies (centennale), le risque inondation sera aggravé par le projet. La zone est située en amont de bassins versants et donc pierre angulaire du fonctionnement hydraulique de l'ensemble.

- Pour finir, le projet de semble pas cohérent avec l'ambition de l'UE sur la ZAN zéro artificialisation nette et met en péril à son échelle la durabilité des écosystèmes en place.

Pourriez-vous svp me confirmer la prise en compte de mon point de vue ?

Merci pour la considération de ces éléments

[OBS 294 :](#)

Avis favorable pour le parc du volcan

[OBS 295 :](#)

Bonjour, je donne mon avis favorable pour le parc du volcan, cela permettra le développement touristique et pour offrir un emploi aux Réunionnais

[OBS 296 :](#)

Bonjour,

Voici mes observations :

Ce parc d'attraction est à mon sens une erreur car situé proche du Parc National protégé. Le nombre de visiteurs annuels attendus viendront augmenter l'usage de la Route Nationale 3 déjà bien utilisée.

Car les habitants de la Réunion se déplacent en famille exclusivement en voiture.

Les embouteillages sont présents sur tout le pourtour de l'île. Ce parc créera de nouveaux embouteillages sur la RN 3.

Je donne donc un avis défavorable à ce projet.

[OBS 297 :](#)

Bonjour

Je suis favorable au parc du volcan

Cela permet de créer des emplois et de développer la commune du tampon

Cordialement

[OBS 298 :](#)

Je met un avis favorable pour le parc du volcan, qui créera du travail pour les gens de la Plaine, attireront plus de touristes, et développera les hauts. Projet à ne pas négliger 👍...

[OBS 299 :](#)

Bonjour,

Vous pourrez trouver ci-dessous mon avis concernant le parc du volcan à la Plaine des Cafres :
Mon avis est défavorable.

L'étude d'impact ne permet pas de juger réellement l'impact positif du projet sur la situation économique et social de la commune. En effet, il n'y a pas d'étude sur l'état socio-économique de la commune et des quartiers aux alentours : taux de pauvreté, taux d'emploi, etc. Par ailleurs, il est à noter que la majorité des habitants de la Plaine des Cafres n'ont pas accès à une eau de qualité suffisante (voir le site de l'ARS). Il n'y a aucune étude économique qui montre que les retombées économiques du tourisme profitera aux habitants des quartiers aux alentours qui subiront les plus gros impact pendant les phases travaux et pendant la phase d'exploitation (350 000 passages par an). Les emplois en phase travaux et les 150 emplois en phase exploitation ne sont aucunement garantis aux habitants de la ville du Tampon car la commune sera soumise au code de la commande publique et à la publication des emplois au niveau départemental. Le document ne montre donc pas que le projet compensera les impacts négatifs liés aux désagréments de la phase chantier et de la phase exploitation.

Un impact majeur sera la circulation et la mobilité et qui notable, négatif, permanent et à court terme. La commune ne dispose pas de réel plan de mobilité collective, douce ou alternative. Le projet augmentera sensiblement le trafic qui est comme le rappelle le GIEC une des causes principales du changement climatique. Le projet a donc bel et bien à son niveau un impact sur le climat. Cet impact est renforcé par les défrichements prévus, l'imperméabilisation de certaines zones, l'utilisation d'eau d'irrigation ou potable, la production de déchet sur place avec le risque de rejet de débris dans la nature et de prolifération de nuisibles et enfin le rejet des eaux usées traitées en ANC.

Sur le dernier point, 90% des systèmes ANC de La Réunion sont non conformes. Il n'y a aucun engagement de la commune, au travers de la collaboration avec l'EPCI-FP, de mettre en place un réel plan d'amélioration de l'ANC à la Plaine des Cafres. Le projet aura donc un impact notable par le rajout d'un système ANC très exploité. L'impact est notable, négatif direct et à long terme.

Ainsi le projet a un impact négatif, notable, direct sur l'air, l'eau, le sol et le climat. Ce qui est incohérent avec le PCAET du SCOT et les orientations du SDAGE. L'étude ne démontre pas de réelles retombées économiques sur le territoire, il n'y a donc aucune cohérence sur la politique économique et de l'emploi. De plus l'étude ne prend pas en compte l'impact budgétaire des études et des achats qui ont été faits en dehors de toute autorisation environnementale par la commune au dépend d'autres politiques d'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier.

Enfin, si les modalités de consultation du public sont en constante dégradation en France, y compris dans le cadre des enquêtes publiques, il est à noter que le cas particulier de ce projet est tout à fait sidérant. Au 28/07/2023 les journaux indiquaient seulement 150 avis pour un projet qui est censé concerner 350 000 personnes à l'année et les 80 000 tamponnais. Une mobilisation citoyenne se fait également entendre sur le terrain et dans le monde entier (je renvoie à cet article : <https://www.une-saison-en-guyane.com/la-reunion-2/a-la-reunion-la-mobilisation-payee-contre-un-projet-de-puy-du-fou-a-la-sauce-creole/>).

Pour conclure : le projet est nuisible au budget de la commune et ne bénéficiera probablement pas au quartier et à la commune. Il est nuisible à l'environnement et aucune mesure ne pourra compenser les impacts à long terme sur l'air, l'eau, le sol et le climat. Le projet est nuisible pour le bien-être des habitants qui ne sont pas entendus et qui subiront les impacts du chantier et de l'exploitation.

Je vous remercie de bien vouloir prendre cet avis.

Cordialement,

Associations SILLAGES - Observatoire Terre-Monde

OBS 300 :

Bonjour,

Concernant le projet du parc du volcan, mon avis est favorable. En espérant la concrétisation de ce parc pour l'amélioration de la commune du Tampon, ainsi pouvant créer des emplois pour ces jeunes et pouvant être bénéfique pour les restaurants.

OBS 301 :

Bonjour Monsieur,

Ce projet est très très intéressant pour le développement de la commune de la plaine des cafres. Il pourrait être un atout majeur pour la création d'emploi (sans dans le domaine touristique, la restauration, l'espace vert etc...). Aussi il serait un lieu de convivialité. Pour les familles qui aiment la nature et le sport serait un espace agréable!

Hâte que ce projet voit le jour, pour pouvoir en profiter en famille.

Cordialement

OBS 302 :

Bonjour,

Mon avis est très favorable pour le projet du parc du volcan, pour redynamiser les hauts du tampon, ainsi pour la création d'emploi. En espérant vraiment que ce projet aboutisse!

OBS 303 :

Je donne mon avis favorable à ce projet.

Cordialement

OBS 304 :

Bonjour,

Moi je suis favorable à ce projet. Ce projet serait un atout pour redynamiser la plaine des cafres. Et les familles réunionnaises apprécient toujours les moments de partage en famille. C'est très important pour nous réunionnais de faire des activités avec nos enfants dans un si beau endroit.

Merci de prendre en compte mon avis.

OBS 305 :

Bonjour,

Je suis plus que favorable à ce projet du parc du volcan. Enfin un vrai projet! Nos enfants et petit-enfants pourront en profiter des zones d'activités. Les familles pourront apprécier les bons moments, la nature.... Ainsi il y aurait la création de l'emploi.

Surtout que dans ce projet il met en avant la protection et la préservation des espèces endémiques, donc je suis ++++ que favorable.

Bien à vous!